



POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA
JEUNESSE

ENSEMBLE POUR LES GÉNÉRATIONS 2030
PRÉSENTES ET FUTURES

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA

JEUNESSE

ENSEMBLE POUR LES GÉNÉRATIONS 2030
PRÉSENTES ET FUTURES

Secrétariat à la jeunesse
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Édifice H, bureau 1.801
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 643-8864
Télécopieur : 418 646-8104
www.jeunes.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN : 978-2-550-73381-2 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-75356-8 (version électronique)

© Gouvernement du Québec, 2016

Message du premier ministre



Chaque génération apporte de nouvelles façons de voir, de faire et d'être, qui permettent aux sociétés d'innover, de grandir et de prospérer. Les jeunes Québécoises et Québécois d'aujourd'hui sont créatifs, dynamiques et ouverts sur le monde. Ils ont fait leur les nouvelles technologies, les intégrant dans leur mode de vie quotidien.

Ces jeunes ont le pouvoir d'amener le Québec vers de nouveaux sommets. Le rôle du gouvernement du Québec est donc de les soutenir et de leur donner les ressources nécessaires afin qu'ils prennent la place qui leur revient et atteignent leur plein potentiel.

Cette préoccupation envers la jeunesse doit être incluse dans l'ensemble des décisions du gouvernement. C'est pourquoi nous avons réalisé cette nouvelle Politique québécoise de la jeunesse 2030 qui guidera les ministères et organismes et déterminera les axes d'intervention du gouvernement au cours des quinze prochaines années.

Pour réaliser cette politique, nous avons fait au cours des deux dernières années un grand exercice de concertation auprès des différents groupes et organismes jeunesse. Nous nous sommes intéressés à la vision et aux orientations qu'ils proposent, et nous en avons tenu compte tout au long de l'élaboration. Ensemble, nous avons mis sur pied cette nouvelle politique pour définir une vision rassembleuse dans l'intérêt des jeunes, parce qu'une société qui mise sur ses jeunes est une société tournée vers l'avenir, qui se donne toutes les chances de grandir.

Tout comme mes prédécesseurs Robert Bourassa et Jean Charest l'ont fait, j'ai choisi de placer sous ma responsabilité l'ensemble des dossiers jeunesse. Je suivrai donc avec attention le déploiement de cette politique qui place les jeunes Québécoises et Québécois au centre des défis que nous vivons. Continuons de travailler ensemble pour bâtir le Québec de demain, un Québec prospère et innovant.

Philippe Couillard

Message de l'adjointe parlementaire du premier ministre (volet jeunesse)



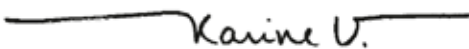
Notre objectif premier avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est de répondre aux préoccupations, aux craintes et aux demandes des jeunes. Nous souhaitons également qu'elle traduise leur souhait de se voir soutenus et conseillés dans la préparation de leur futur, l'atteinte de leurs objectifs et la réalisation de leurs rêves.

Lors des consultations menées en vue de rédiger cette nouvelle politique gouvernementale, nous avons pu entendre le témoignage de jeunes mais aussi d'organismes issus de divers milieux socioéconomiques et provenant des quatre coins du Québec. Nous avons entendu des jeunes fragilisés par l'intimidation, des jeunes issus de milieux défavorisés, mais également des jeunes engagés dans leur communauté, ouverts sur le monde et pleins d'espoir quant à leur capacité de s'épanouir et de changer les choses.

Tous ces jeunes doivent être soutenus, aidés et encouragés et c'est pourquoi nous avons décidé d'élaborer la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Ce nouvel outil permettra à notre gouvernement d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie en leur offrant des environnements stimulants et en les aidant dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leur projet de vie.

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 confirme la priorité du gouvernement de soutenir les jeunes, de voir à leur épanouissement, à leur participation à la vie démocratique et à leur entrée réussie dans la vie active. Ensemble, continuons de soutenir la jeunesse québécoise, de l'aider à se former, à découvrir ses possibilités, et ainsi à bâtir le Québec de demain.

Les jeunes sont au centre de nos préoccupations et cette politique permet de le confirmer, en renforçant l'appui offert à cette génération. Je suis, avec vous, pleine d'espoir. Après tout, on chemine ensemble, maintenant et pour l'avenir.

A handwritten signature in black ink that reads "Karine V." with a long horizontal line extending to the left.

Karine Vallières

Table des matières

Introduction	1
1. De saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire	13
1.1 Favoriser de bonnes habitudes alimentaires	14
1.2 Encourager un mode de vie physiquement actif	17
1.3 Agir sur les problèmes de santé mentale	18
1.4 Promouvoir des comportements sains et sécuritaires	20
1.5 Favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égaux	23
2. Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative	27
2.1 Augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes à risque de décrochage	30
2.2 Soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires	33
2.3 Favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle	34
2.4 Valoriser les formations professionnelles et techniques	35
2.5 Encourager l'accès aux études supérieures	36
3. Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société	39
3.1 Encourager l'engagement civique	42
3.2 Soutenir la pratique d'activités culturelles	44
3.3 Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire	46
3.4 Favoriser le dialogue entre les générations et les relations interculturelles	47
3.5 Encourager les comportements écoresponsables	50
4. Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir	55
4.1 Intégrer sur le marché de l'emploi les jeunes en difficulté et les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation	57
4.2 Rendre plus équitable le traitement des jeunes dans les milieux de travail	60
4.3 Promouvoir la conciliation entre le travail, les responsabilités liées à la vie familiale et les études	61
4.4 Favoriser la mobilité des jeunes en région, au Canada et sur le plan international	62
4.5 Tirer parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec	63



5. Un soutien à l’entrepreneuriat jeunesse et à la relève	67
5.1 Encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes	69
5.2 Soutenir le démarrage d’entreprises par les jeunes.....	72
5.3 Faciliter la reprise d’entreprises, notamment pour les entreprises familiales.....	74
5.4 Soutenir les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses agricoles	75
5.5 Faciliter l’accès des jeunes aux lieux décisionnels et préparer la relève	76
Conclusion	77
La mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.....	79

Liste des figures

FIGURE 1	Transition entre la fréquentation scolaire et le milieu du travail, 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015	3
FIGURE 2	Évolution de la situation des jeunes dans les ménages privés, en proportion, selon trois groupes d'âge, Québec, 2011	4
FIGURE 3	Statut pondéral des 15-29 ans, Québec, 2013	15
FIGURE 4	Niveau d'activité physique de loisir et de transport chez les 15-29 ans, Québec, 2013	17
FIGURE 5	Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, secteur des jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes, selon le sexe, Québec, 2000-2001 à 2012-2013	29
FIGURE 6	Proportion de la population des 20 à 29 ans fréquentant un établissement collégial ou universitaire selon l'âge, le sexe et le régime d'études, Québec, année scolaire 2011-2012	36
FIGURE 7	Répartition de la population par groupes d'âge, Québec, 1971 à 2015	40
FIGURE 8	Évolution de la durée de vie active au travail d'un individu en 1970 et en 2009	48
FIGURE 9	Taux d'activité selon le groupe d'âge, Québec, 2000 à 2015	56
FIGURE 10	Répartition des NEEF, en nombre et en pourcentage, selon le groupe d'âge, 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015	58
	Répartition des NEEF, en nombre et en pourcentage, selon leur statut, 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015	58
	Répartition des adultes prestataires d'aide financière de dernier recours ayant moins de 30 ans selon le programme, en nombre et en pourcentage, Québec, 2014-2015	58
FIGURE 11	Nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans selon la présence d'aide rémunérée, Québec, 2014	68
	Taux d'entrée des entrepreneurs selon le groupe d'âge, Québec, 2014	68
	Nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans, Québec et reste du Canada, 2014	68
FIGURE 12	Évolution du taux d'entrée des entrepreneurs selon le groupe d'âge, Québec, 1976 à 2014	72

Introduction

Quinze ans après la première politique québécoise concernant la jeunesse, le gouvernement rend publique une nouvelle politique consacrée aux jeunes, fondée sur un contexte et des défis qui ont bien changé depuis le début des années 2000.

De multiples changements

Les équilibres démographiques au sein de la société québécoise se modifient rapidement avec la diminution du poids relatif des jeunes, mais également l'accélération du processus de remplacement de la population active par ces derniers.

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et des communications transforme des secteurs entiers de l'économie et se répercute sur la vie de tous les jours, et en premier lieu celle des jeunes, particulièrement habitués aux nouveaux modes de communication et de consommation. La croissance des économies émergentes affecte l'économie mondiale et place une économie ouverte comme celle du Québec devant de nouveaux défis.

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 tient compte de ces multiples changements. Elle est fondée sur les enjeux et les réalités d'aujourd'hui et des prochaines années.

Une politique pour les jeunes

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'adresse aux jeunes Québécoises et Québécois âgés de 15 à 29 ans, cette définition des jeunes concernés par l'action gouvernementale ne devant pas être comprise de façon rigide : certaines dispositions de la Politique s'appliqueront avant l'âge de 15 ans, et d'autres se prolongeront après l'âge de 29 ans. L'action de la Politique jeunesse pourra débuter chez les jeunes âgés de moins de 15 ans lorsque des interventions préventives seront requises, et elle pourra se prolonger jusqu'à vers l'âge de 35 ans, dans le cas, par exemple, des initiatives visant le soutien à des transitions particulières.

Elle permettra aux jeunes du Québec de jouer pleinement le rôle qui leur revient aujourd'hui en tant que citoyens dans le développement du Québec de demain.

Une politique pour l'ensemble de la société

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'adresse également à l'ensemble de la société.

Elle invite tous les Québécois et les Québécoises à considérer la jeunesse avec un regard neuf, à s'intéresser à sa vision et aux orientations qu'elle propose et à en tenir compte dans leurs processus de prise de décision.

Avec cette politique, le gouvernement souligne que les défis résultant des changements démographiques doivent être relevés par un dialogue intergénérationnel tout en considérant les particularités régionales.

La jeunesse : une période aux multiples transitions et possibilités d'engagement en faveur du développement du Québec

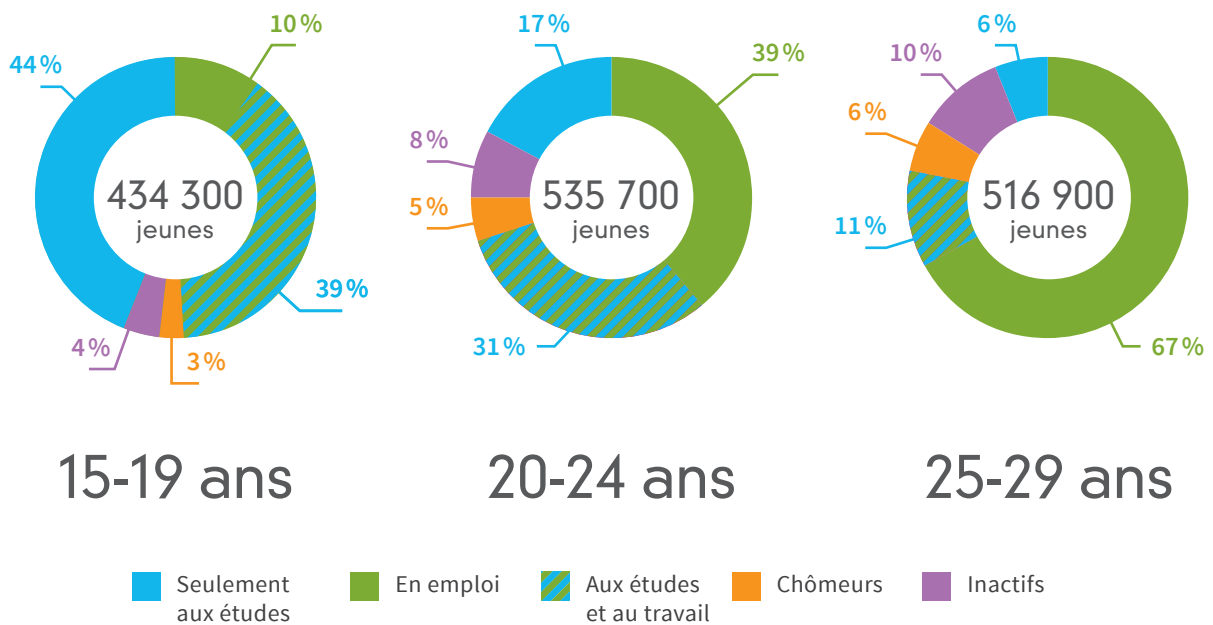
La jeunesse peut être définie comme le passage de l'enfance à l'âge adulte et à l'autonomie personnelle, sociale et citoyenne, ce passage s'effectuant par de multiples transitions entre les âges de 15 et de 29 ans.

À l'adolescence, la volonté d'affirmer son autonomie apparaît, mais c'est dans son prolongement, la jeunesse, qu'on trouve progressivement les moyens de l'acquérir réellement. Pour le Gouvernement du Québec, cette volonté débute à l'âge de 15 ans, alors que les jeunes doivent faire des choix d'études qui auront des répercussions sur leur bagage de connaissances et sur leur vie personnelle et professionnelle. C'est aussi vers cet âge que les jeunes commencent peu à peu à être plus engagés dans la résolution des défis propres à leur collectivité. Ils peuvent devenir des leaders ou représenter leurs pairs à l'école secondaire, au cégep ou à l'université. Ils savent qu'ils seront bientôt responsables, au même titre que l'ensemble de la population, de participer aux choix de société par l'entremise de l'engagement et de leur implication comme citoyens.

Pour la très grande majorité des gens, le passage à l'autonomie est achevé ou en voie de l'être autour de la trentaine. La plupart des jeunes ont alors terminé un premier parcours scolaire, ils occupent un emploi et ils ont acquis une certaine expérience professionnelle (figure 1). Ils ont connu les changements légaux marquant le passage à l'âge adulte et ont, souvent, fondé une famille (figure 2). Pour le Gouvernement du Québec, la jeunesse se termine donc lorsque la trentaine arrive.

FIGURE 1

Transition entre la fréquentation scolaire et le milieu du travail,
15 à 29 ans, Québec, 2014-2015¹

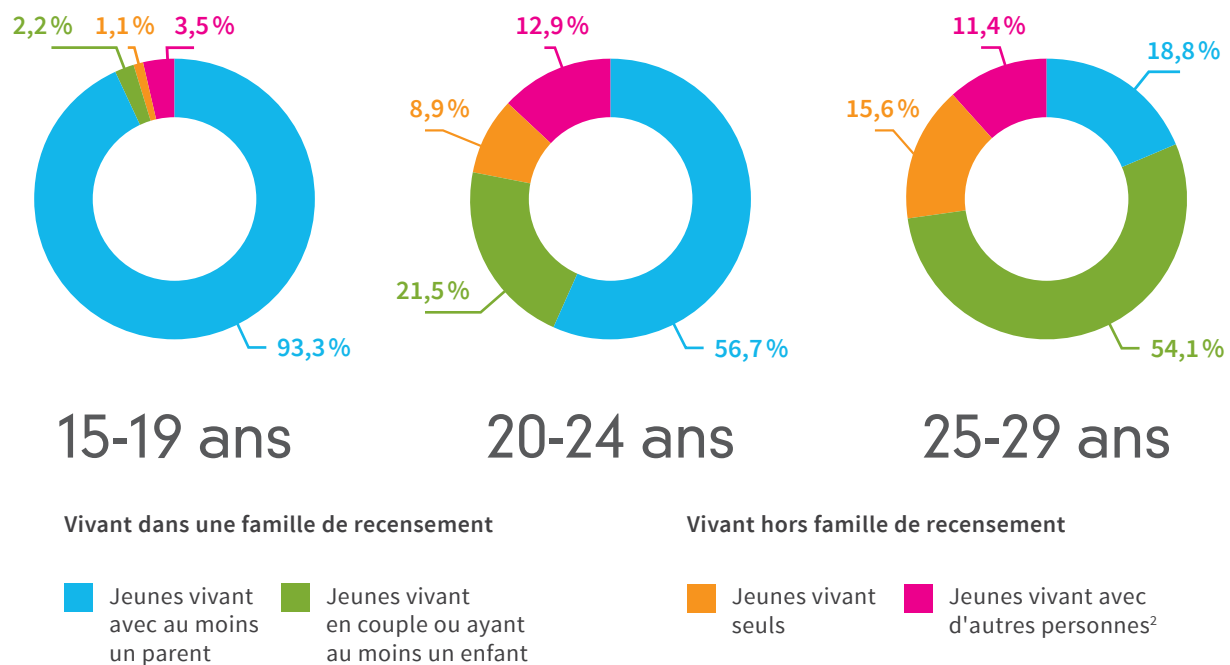


¹ Moyenne de huit mois selon l'année scolaire (septembre 2014 à avril 2015).

Notes : La catégorie « Aux études et au travail » inclut les étudiants cherchant activement un travail. Les personnes dans les catégories « Inactifs », « Chômeurs » et « En emploi » ne sont pas aux études.

FIGURE 2

Évolution de la situation des jeunes dans les ménages privés¹, en proportion, selon trois groupes d'âge, Québec, 2011



¹ Un ménage privé est formé d'une personne ou d'un groupe de personnes qui occupent un même logement privé. En 2011, plus de 99% des 15-64 ans résident dans ce type de ménage au Québec.

² Avec des personnes apparentées ou non apparentées.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011.

En somme, la jeunesse est une période intense d'apprentissages de toutes sortes, d'adaptation à une panoplie de situations nouvelles, d'épanouissement personnel, de rencontres déterminantes et de découverte de passions et de vocations. Il est souhaitable que ces transitions s'effectuent avec le moins d'écueils possible, afin que chaque jeune soit à même de s'épanouir et de contribuer au développement du Québec.

Un cadre de référence

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 est collaborative et intégrée et elle tient compte des spécificités régionales. Elle constituera un guide pour le gouvernement et ses partenaires, au cours des quinze prochaines années. Avec cette politique, le gouvernement se donne un cadre de référence qui orientera l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes publics.

Elle est l'occasion, pour le gouvernement, de donner une impulsion nouvelle à son intervention en faveur des jeunes. Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement repense ses façons de faire ainsi que ses relations avec ses différents partenaires concernés.

En rendant publique la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement réaffirme l'importance qu'il accorde à la jeunesse québécoise, aux questions qui la concernent, aux enjeux auxquels elle doit faire face et aux occasions qui se présentent à elle.

Sous la responsabilité directe du premier ministre

Placée sous la responsabilité directe du premier ministre, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 sera mise en œuvre dans le cadre de stratégies d'action quinquennales, incluant des stratégies d'action s'adressant exclusivement aux Autochtones du Québec. Les jeunes Autochtones pourront ainsi cibler des enjeux qui leur sont propres et prioriser des moyens d'intervention adaptés à leurs réalités.



Une importante consultation

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 est issue d'une importante consultation ayant mobilisé, depuis 2013, les jeunes eux-mêmes, les intervenants, les organismes et les groupes concernés.

La démarche gouvernementale : une importante consultation



La Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'appuie sur une importante consultation qui s'est étalée sur deux années.

Une tournée régionale

En 2013, le Secrétariat à la jeunesse a organisé une tournée régionale de consultation à laquelle près de 4 000 jeunes et intervenants provenant de l'ensemble du Québec ont participé. Cette consultation s'est également adressée aux jeunes Autochtones.

Le document *Ensemble pour les générations futures*

En juin 2015, le gouvernement a lancé un document, *Ensemble pour les générations futures*, à partir duquel a été effectuée une consultation des groupes et des citoyennes et citoyens concernés par l'évolution de la jeunesse. Plus de 200 organismes et personnes ont déposé des mémoires dans le cadre de cette consultation.

La table ronde du 24 septembre 2015

Le 24 septembre 2015, la consultation s'est poursuivie par une table ronde en présence du premier ministre et de l'adjointe parlementaire du premier ministre pour la jeunesse. La table ronde réunissait une centaine de représentants et représentantes de plus de 70 organisations ainsi que les députés délégués par les partis représentés à l'Assemblée nationale. Lors de cette table ronde, les représentants des principaux organismes ont exprimé leur avis sur les orientations et le contenu de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

L'ensemble du processus de consultation a pris fin le 1^{er} octobre 2015.

Trois principes

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 repose sur trois principes s'appliquant à l'ensemble de ses champs d'intervention.

Le caractère pluriel de la nation québécoise

La nation québécoise se démarque par son caractère pluriel. Elle est composée d'une majorité de citoyennes et de citoyens francophones et regroupe de nombreuses minorités, dont une communauté anglophone et plusieurs minorités ethnoculturelles. Le Gouvernement du Québec reconnaît également les onze nations autochtones vivant sur le territoire québécois.

Toutes ces composantes contribuent au tissu social et culturel québécois, parfois du fait d'une histoire longue et partagée. La mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 tiendra compte de ce pluralisme dans son déploiement.

Des rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens

Ce deuxième principe vise l'établissement et le maintien, au Québec, de rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens, sans distinction de milieu socioéconomique, de couleur ou d'appartenance à une communauté ethnoculturelle ou linguistique, de religion, de sexe, de genre ou d'orientation sexuelle et sans référence à un handicap de quelque nature que ce soit.

L'établissement et le maintien de rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens passent par un dialogue entre tous les groupes de la société, et notamment entre les personnes de différentes générations.

Une action gouvernementale cohérente, intégrée et innovante

Le troisième principe concerne la cohérence de l'ensemble des politiques, des stratégies et des services universels et réguliers des ministères et organismes de l'État québécois.

L'action gouvernementale doit être innovante, afin de tenir compte de l'évolution constante des contextes et des connaissances. Chaque génération de jeunes possède des caractéristiques qui lui sont propres.

Le gouvernement et ses partenaires doivent en tenir compte dans la mise en place de leurs programmes et services.



Un objectif général

À partir des nouvelles réalités et des principes précédemment présentés, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est fondée sur un **objectif général** servant de guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des actions visant la jeunesse.

Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie dans un contexte de changements démographiques, afin que la jeunesse contribue pleinement à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain

L'objectif général de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est formulé comme suit : accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie dans un contexte de changements démographiques, afin que la jeunesse contribue pleinement à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain.

La réussite de ce parcours vers l'autonomie personnelle, sociale et citoyenne constitue un enjeu crucial pour chaque jeune. De cette réussite dépend également le futur du Québec : ce parcours doit permettre aux jeunes de participer pleinement au développement du Québec et ainsi d'être prêts à prendre le relai des générations qui les précèdent pour bâtir l'avenir du Québec, en apportant leur vision, leur compétence et leurs projets.

Sur le plan démographique, l'année 2023 marquera un tournant pour le Québec. Les personnes âgées de 65 ans et plus seront alors plus nombreuses que les jeunes âgés de moins de 20 ans. Cette situation démographique constitue un défi pour la jeunesse, comme pour l'ensemble du Québec. Dans ce contexte, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise à contribuer à l'accélération de l'intégration des jeunes à la population active, à leur participation aux différentes prises de décisions collectives et à la recherche de solutions visant l'équité entre les générations.

Deux orientations

Afin de permettre l'atteinte de cet objectif général, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est fondée sur **deux orientations**, d'où découlent **cinq axes d'intervention**.

Les deux orientations sont les suivantes :

Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts

Les environnements dans lesquels les jeunes évoluent influencent profondément leurs habitudes de vie, leurs choix et leurs parcours personnels. La Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise à créer et à maintenir des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts, motivant les jeunes à réussir leur parcours vers l'autonomie et à s'engager pour l'avenir de la société québécoise.

Aider les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leur projet de vie

Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement entend concrètement accompagner et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages et leurs initiatives, et ainsi dans la mise en valeur de leur potentiel. Le gouvernement veut également les aider à définir et à mettre en œuvre leur projet de vie.

Le gouvernement le fera en utilisant les services déjà offerts à l'ensemble de la population, en orientant dans la direction appropriée l'offre de services à venir et en complétant ce soutien d'actions complémentaires adaptées à leurs besoins propres.

Cinq axes d'intervention

Les cinq axes d'intervention retenus découlent logiquement de l'objectif général et des deux orientations précédemment formulés. Les cinq axes d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 sont les suivants :

- **de saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire ;**
- **un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative ;**
- **une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société ;**
- **des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir ;**
- **un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève.**

Chacun de ces axes comprend cinq objectifs. La Politique québécoise de la jeunesse 2030 décline chaque objectif en quelques objectifs spécifiques. Ces derniers serviront de repères dans le cadre de l'élaboration des prochaines stratégies d'action jeunesse.

La jeunesse autochtone : des réalités particulières



La Politique québécoise de la jeunesse 2030 prend en compte les réalités particulières de la jeunesse autochtone, qui diffèrent sur de nombreux points des défis auxquels est confronté l'ensemble de la jeunesse québécoise.

Une société jeune

Sur le plan démographique, les jeunes Autochtones représentent une partie importante et croissante de leurs communautés. Selon le recensement de 2011, près de 50 % de la population autochtone du Québec avait 29 ans et moins¹. Comparativement, les jeunes de 29 ans et moins représentaient environ 35 % de la population du Québec à la même date¹. Cette situation représente une occasion unique pour les jeunes Autochtones de devenir des leaders dans leurs communautés et, ainsi, de contribuer activement au développement de celles-ci.

Des besoins bien définis

Lors des consultations auxquelles ils ont participé, les jeunes Autochtones ont envoyé un message très clair : la culture est au centre de leurs réflexions et de leurs demandes. La réalisation de projets de valorisation des cultures et des langues représente une priorité et passe par des liens intergénérationnels dans la communauté.

Les jeunes Autochtones sont plus confrontés à des problèmes préoccupants de dépendance, de violence, de santé mentale, de décrochage scolaire, de chômage et d'accès au logement.

L'isolement géographique de certaines communautés soulève également des défis majeurs se traduisant concrètement par l'offre d'aliments frais et de qualité à des coûts raisonnables ainsi que par l'accès à un service Internet performant et abordable.

À l'extérieur des communautés, les jeunes Autochtones sont souvent victimes de préjugés et de discrimination. Cette situation se répercute sur leur insertion sur le marché de l'emploi et sur leur accès au logement. De plus, le manque de programmes, de services, de ressources et d'outils adaptés à leur culture et mis en place pour leur venir en aide est un enjeu majeur à prendre en compte lorsque les jeunes Autochtones viennent s'établir en milieu urbain, que ce soit pour le travail, pour les études, pour des soins ou pour toute autre raison.

1. Recensement de 2011, Statistique Canada.

AXE 1

De saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire

Le **premier axe** d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise à faire en sorte que les jeunes Québécoises et Québécois acquièrent de saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire.

La santé et le bien-être des jeunes : la base de l'épanouissement et de la réussite personnelle et familiale

De saines habitudes de vie constituent la meilleure façon d'assurer la santé et le bien-être des jeunes. Le gouvernement mise sur une approche préventive, le but étant d'inculquer dès le plus jeune âge une hygiène de vie favorisant le maintien d'une bonne santé physique et mentale.

Les habitudes de vie des jeunes sont largement façonnées par les milieux dans lesquels ils et elles évoluent. Le gouvernement souhaite ainsi faire en sorte que les jeunes vivent dans des milieux sécuritaires leur permettant de s'épanouir et de construire solidement leur avenir.

Pour faciliter l'acquisition d'un mode de vie sain dans un environnement sécuritaire, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- **favoriser** de bonnes habitudes alimentaires;
- **encourager** un mode de vie physiquement actif;
- **agir** sur les problèmes de santé mentale;
- **promouvoir** des comportements sains et sécuritaires;
- **favoriser** des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égaux.

1.1 Favoriser de bonnes habitudes alimentaires

La santé d'une personne est largement tributaire des aliments qu'elle consomme.

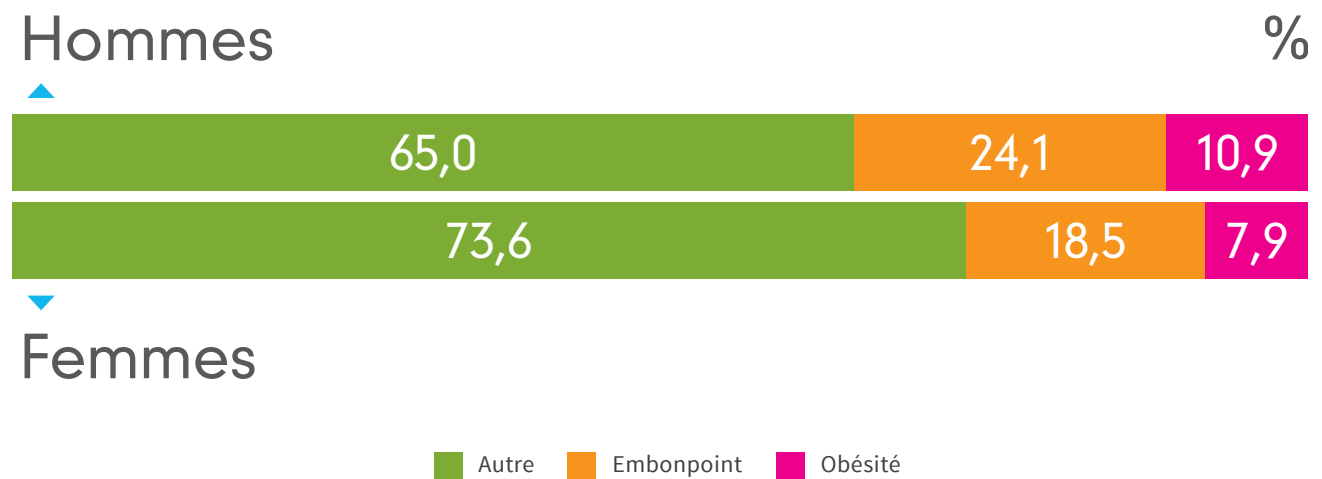
Chaque jour, les aliments consommés fournissent l'essentiel de l'énergie et des nutriments nécessaires pour vivre et vaquer à ses activités. Le choix des aliments consommés est notamment conditionné par l'environnement personnel et par l'offre alimentaire.

Les problèmes les plus courants

Chez les jeunes, les problèmes de santé reliés à l'alimentation les plus courants sont l'embonpoint et l'obésité (figure 3).

FIGURE 3

Statut pondéral des 15-29 ans, Québec, 2013



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 2013, fichier de partage, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Ces problèmes peuvent être dus à des habitudes de surconsommation d'aliments transformés à fort contenu calorique et peu nutritifs, tels que les boissons sucrées. Ces problèmes proviennent également de l'augmentation de la taille des portions absorbées. De plus, chez les jeunes, la consommation de légumes et de fruits est relativement faible.

Le risque de graves problèmes de santé

Ces habitudes alimentaires sont de plus en plus présentes chez les jeunes. Si elles se prolongent dans le temps, ces habitudes peuvent entraîner de graves problèmes de santé.

La persistance d'un surplus de poids à l'âge adulte a des conséquences particulièrement importantes sur la santé. Le surpoids accroît les risques de diabète de type 2, d'hypertension, de certains types de cancer et de maladies cardiovasculaires.

Une saine alimentation contribue au maintien d'un bon état de santé global ainsi qu'au bien-être des personnes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques distinctifs suivants :

- **encourager les jeunes à adopter de saines habitudes alimentaires;**
- **contribuer à l'accessibilité des aliments nutritifs.**

1.2 Encourager un mode de vie physiquement actif

Avec l'alimentation, la pratique d'activités physiques et sportives constitue un autre déterminant majeur de la santé physique d'une personne.

Un mode de vie physiquement actif contribue à améliorer la condition physique et psychologique d'une personne. Un tel mode de vie peut avoir des effets bénéfiques sur le rendement scolaire et professionnel. De plus, il contribue à prévenir des maladies graves tout au long de la vie.

Les bénéfices tirés des activités physiques

La pratique d'activités physiques, notamment à l'extérieur, favorise la socialisation, réduit le sentiment d'isolement et permet l'acquisition d'habiletés interpersonnelles.

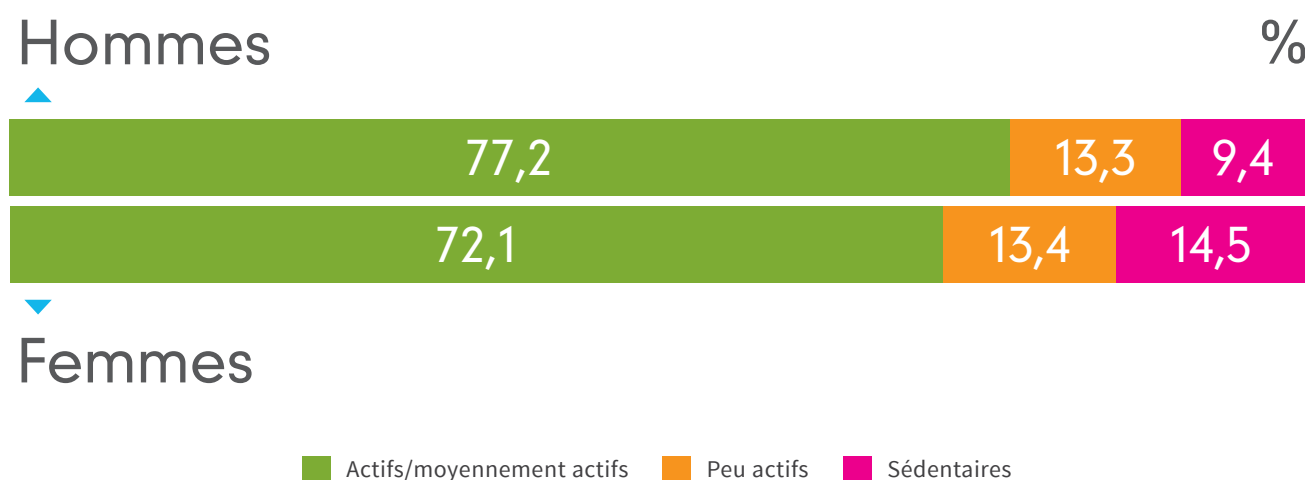
Les enfants qui pratiquent des activités physiques à l'extérieur sont deux fois plus actifs, passent moins de temps assis et jouent plus longtemps.

Les défis à relever

La pratique d'activités physiques et sportives a augmenté chez les jeunes au cours des dernières années. En 2013, trois jeunes sur quatre étaient actifs ou moyennement actifs, selon le niveau d'activité physique de loisir et de transport chez les 15-29 ans (figure 4). Cependant, les activités sédentaires, telles les heures passées devant un écran, sont également en hausse.

FIGURE 4

Niveau d'activité physique de loisir et de transport chez les 15-29 ans, Québec, 2013



Par ailleurs, les environnements physiques devraient être aménagés afin de mieux favoriser le développement sécuritaire des modes de déplacements actifs, tels que le vélo ou la marche.

La pratique régulière d'activités physiques, notamment à l'extérieur, contribue au maintien d'un bon état de santé global ainsi qu'au bien-être des personnes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager les jeunes à adopter un mode de vie physiquement actif;**
- **favoriser la pratique d'activités physiques.**

1.3 Agir sur les problèmes de santé mentale

La jeunesse se distingue des autres groupes d'âge par un état de santé physique généralement bon. Toutefois, en ce qui concerne la santé mentale, certains jeunes peuvent être particulièrement vulnérables.

Plusieurs indicateurs révèlent des fragilités d'ordre psychologique, telles que les troubles anxieux, les troubles de l'humeur et les problèmes de dépendance. Des troubles de l'alimentation, telles l'anorexie et la boulimie, sont également rapportés. Les troubles mentaux de l'âge adulte commencent souvent durant l'enfance ou l'adolescence.

Ces problèmes de santé mentale peuvent avoir des conséquences sur la santé physique des jeunes et sur leur bien-être, sur leur productivité au travail et aux études, sur leurs relations avec leurs amis et leur famille et parfois sur leur vie elle-même.

Plusieurs facteurs

Les problèmes de santé mentale sont liés à plusieurs facteurs.

Parmi les facteurs de risque, on relève les caractéristiques individuelles, telles que l'hérédité, et les phénomènes sociaux comme la pauvreté, la toxicomanie, la stigmatisation, la violence et l'isolement social et communautaire.

Les facteurs de protection principalement reconnus sont le renforcement de l'estime de soi, la résilience, la participation à la société et l'intégration dans le milieu social.

Des préjugés et des tabous

La réponse aux problèmes de santé mentale se heurte à des préjugés et à des tabous, plus encore que pour la santé physique.

La question de la santé mentale reste souvent privée et ne fait pas l'objet de discussions en raison, notamment, de certaines normes sociales et de l'isolement des personnes touchées.

Les hommes sont généralement moins susceptibles de consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé que les femmes pour apporter une solution à des problèmes reliés aux émotions et à la santé mentale. Ce phénomène illustre bien le poids des normes culturelles dans le traitement des maladies mentales.

L'importance d'un environnement culturel plus ouvert

L'affaiblissement de ces préjugés et de ces tabous suppose un environnement culturel plus ouvert aux problèmes de santé mentale.

Les questions liées à la santé mentale sont peu abordées dans notre société. Cela se répercute sur les jeunes touchés par de tels problèmes, plusieurs n'ayant pas le réflexe de demander l'aide dont ils ont besoin.

Il faut aider les jeunes à exprimer leurs malaises et à demander de l'aide et du soutien pour y répondre. On peut y parvenir en agissant sur l'environnement culturel et en faisant en sorte que les problèmes de santé mentale soient moins stigmatisés.

Une santé mentale équilibrée est essentielle au maintien d'un bon état de santé global ainsi qu'au bien-être des personnes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **sensibiliser les jeunes aux problèmes de santé mentale ;**
- **contribuer à la création d'environnements socioculturels plus ouverts par rapport à ces réalités.**

1.4 Promouvoir des comportements sains et sécuritaires

C'est durant la période de la jeunesse que sont le plus souvent adoptées des habitudes néfastes pour la santé qui auront, à terme, des effets graves sur les plans physique, social et psychologique. Les jeunes sont également parfois enclins à des comportements dangereux dont les conséquences peuvent être très graves.

L'adoption de comportements sains et sécuritaires tout au long de la vie passe donc par leur promotion auprès des jeunes.

Un mode de vie sans tabac

L'un de ces comportements sains à promouvoir est celui d'un mode de vie sans tabac. Pour la plupart des gens qui en sont touchés, le tabagisme a débuté durant la période de la jeunesse.

Le tabagisme est la première cause de décès évitables au Québec, comme dans l'ensemble du monde. Le tabagisme est également la cause directe de nombreuses maladies chroniques.

Pour une consommation éclairée d'alcool, de drogue, de boissons énergisantes et de médicaments à des fins non médicales

Le phénomène de la consommation excessive d'alcool est en émergence et il est plus fréquent chez les 18 à 35 ans. Il est lié à d'autres comportements à risque pour la santé et se définit comme une consommation égale ou supérieure à cinq verres pour les hommes et à quatre verres chez les femmes au cours d'une occasion donnée, au moins une fois par mois.

Depuis une dizaine d'années, on constate chez les jeunes une augmentation de la consommation excessive d'alcool, bien qu'accompagnée d'une diminution de la consommation régulière.

La consommation excessive d'alcool représente de grands risques pour la santé. De plus, elle est souvent associée à la conduite automobile dangereuse, à la délinquance, à la prise de drogues ainsi qu'aux relations sexuelles non protégées.

En ce qui concerne les drogues, c'est le cannabis qui demeure la substance la plus consommée. On observe également une certaine consommation de médicaments à des fins non médicales, ces médicaments constituant des substituts à plusieurs drogues.

Les boissons énergisantes font l'objet d'une mise en marché massive. Elles sont facilement accessibles en tout temps et à un prix abordable. Elles contiennent beaucoup de sucre, des quantités de caféine supérieures à l'apport quotidien maximal recommandé pour les jeunes ainsi que des substances stimulantes dont on ne connaît pas encore tous les effets possibles.

En 2010 et 2011, un jeune du secondaire sur dix consommait des boissons énergisantes tous les jours, sept adolescents et adolescentes et neuf étudiants et étudiantes de niveau collégial sur dix en consommaient régulièrement et trois jeunes sur cinq en consommaient deux fois ou plus par mois.

Des comportements sexuels sains et sécuritaires

L'adoption par les jeunes de comportements sexuels sains et sécuritaires constitue un autre enjeu majeur.

En l'absence de tels comportements, alors qu'ils traversent une période d'intenses apprentissages, les jeunes risquent d'être confrontés à des problèmes importants. On fait notamment référence aux grossesses non planifiées, aux agressions sexuelles, à la violence dans les relations amoureuses et aux infections transmises sexuellement et par le sang.

La promotion des comportements sains et sécuritaires

Grâce à des politiques publiques, il est possible d'inciter les jeunes à diminuer leurs comportements à risque ainsi que de réduire les conséquences de ces comportements sur leur santé et leur bien-être.

On y parvient en insistant sur la prévention et en investissant dans la promotion de comportements sains.

Il faut porter une attention particulière aux jeunes les plus fragilisés devant les comportements et les habitudes néfastes et éviter de les stigmatiser. On fait notamment référence aux jeunes des milieux défavorisés et aux jeunes touchés par des problèmes de santé mentale.

Les comportements à risque compromettent l'état de santé global ainsi que le bien-être des personnes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **sensibiliser les jeunes aux bénéfices de comportements sains et sécuritaires ;**
- **contribuer à la promotion d'un mode de vie sans tabac ;**
- **favoriser le développement des capacités des jeunes à faire des choix éclairés en matière de consommation d'alcool, de drogues et de boissons énergisantes ;**
- **soutenir la promotion de comportements sexuels sains et sécuritaires ;**
- **suivre l'évolution des comportements des jeunes pouvant porter atteinte à leur santé ou à leur sécurité.**

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

La Politique de prévention en santé

Bien que l'état de santé de la population québécoise se soit globalement amélioré au cours des dernières décennies, plusieurs problèmes évitables sont toujours persistants. La prévalence des maladies chroniques et des problèmes de santé mentale représentent un important fardeau, en particulier dans le contexte du vieillissement de la population.

Afin de maintenir et d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population, le gouvernement dévoilera bientôt la Politique gouvernementale de prévention en santé. Cette politique vise à améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population et à réduire les inégalités sociales de santé en agissant sur l'acquisition des capacités, l'aménagement des communautés, l'amélioration des conditions de vie et le renforcement de la prévention.

Le tabagisme – un sérieux problème de santé publique

Le tabagisme constitue la principale cause évitable de mortalité. Les décès qu'il provoque sont essentiellement dus aux nombreuses maladies chroniques dont il est un des principaux facteurs de risque.

Des gains appréciables ont été réalisés depuis 1998, année d'adoption de la Loi sur le tabac. Cependant, le rythme de réduction du tabagisme a ralenti depuis 2006. D'autre part, de nouvelles réalités viennent s'ajouter au portrait du tabagisme, soit la présence de nombreux produits aromatisés mis en marché par l'industrie du tabac, touchant particulièrement les jeunes, ainsi que la popularité de nouveaux produits, tels que la cigarette électronique.

L'Assemblée nationale du Québec a adopté, en 2015, la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Avec cette nouvelle loi, le gouvernement poursuit la lutte engagée contre le tabagisme en mettant en œuvre des mesures qui visent notamment à mieux protéger les jeunes des dangers de la fumée de tabac dans l'environnement et des dangers reliés à la dépendance au tabac et en leur rendant les produits moins accessibles et moins attrayants.

De manière générale, les mesures visent la « dénormalisation » des produits du tabac et du tabagisme, afin de réduire la propension des jeunes à s'initier au tabac.

1.5 Favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égaux

L'un des principes sur lesquels repose la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est celui de l'établissement et du maintien, au Québec, de rapports égaux entre les citoyens et citoyennes, sans distinction d'aucune sorte. Les préjugés et l'ignorance par rapport à la différence sont la source de rapports conflictuels au sein de la société ainsi que de phénomènes de stigmatisation et de discrimination.

Le non-respect de l'autre se manifeste également sous la forme de l'intimidation, qui a pris une ampleur nouvelle avec la cyberintimidation, par l'entremise des technologies de l'information et des communications.

Agir dès le plus jeune âge

C'est dès le plus jeune âge que ce principe d'égalité et de respect des autres doit être inculqué et assimilé et se traduire d'abord dans les relations que les jeunes ont entre eux.

La lutte contre l'intimidation est l'une des actions gouvernementales mises en place pour promouvoir l'égalité et le respect des autres chez les jeunes.

Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égaux contribuent au maintien d'un bon état de santé global ainsi qu'au bien-être des personnes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager les jeunes à se comporter de façon respectueuse, sans discrimination ni préjugés ;**
- **contribuer à la création d'environnements soutenant le respect de toutes les personnes et de leur dignité, notamment par des interventions pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation ;**
- **favoriser la connaissance par les jeunes de leurs droits fondamentaux et de ceux de toute la population, particulièrement en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels.**

LE PLAN D'ACTION CONCERTÉ POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION

En 2015, le gouvernement a rendu public le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée. Ce plan résulte notamment de consultations ciblées effectuées auprès des jeunes.

Un engagement du gouvernement, afin de mobiliser l'ensemble de la société

Ce plan d'action donne suite à l'engagement du gouvernement de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Avec ce plan d'action, le gouvernement se fixe comme but de bâtir une société respectueuse, sécuritaire et bienveillante, une société pour tous les âges, ouverte à la différence et riche de sa diversité.

L'une des orientations du plan d'action est de mobiliser l'ensemble de la société québécoise pour prévenir l'intimidation par la promotion de comportements adéquats, afin d'offrir à tous et à toutes la possibilité de grandir et de vivre dans un milieu sain et sécuritaire.

Viser l'ensemble des milieux de vie

Chez les jeunes qui subissent des gestes d'intimidation, on rapporte trop souvent les conséquences sur la réussite scolaire, telles que les problèmes d'apprentissage et de concentration, l'absentéisme et le décrochage, de même que sur les relations sociales et sur la délinquance. Le maintien des actions destinées aux jeunes est donc essentiel, et le plan d'action les élargit à l'ensemble des milieux de vie.

Bénéficiant déjà des actions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de ses partenaires pour prévenir et réduire l'intimidation en milieu scolaire, les jeunes profiteront maintenant de nouvelles initiatives visant d'autres aspects de leur vie, comme le secteur des sports où de nouveaux efforts sont consentis pour promouvoir l'esprit sportif.

Un effort de sensibilisation

La prévention de l'intimidation passe par une sensibilisation à ce phénomène. Différentes mesures du plan d'action concernent spécialement les jeunes. On peut mentionner, à titre d'exemple, la sensibilisation à l'intimidation à caractère homophobe ou transphobe, particulièrement présente à l'école secondaire, ainsi que les comportements adoptés envers les jeunes handicapés.

Par ailleurs, une des stratégies visant à rejoindre les jeunes implique une présence dans les médias sociaux, sur différentes plateformes, pour les sensibiliser à l'importance d'adopter des relations respectueuses et d'agir promptement s'ils sont témoins ou victimes d'intimidation.

AXE 2

Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative

Le **deuxième axe** d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 concerne le système scolaire et, plus globalement, l'environnement offert aux jeunes Québécoises et Québécois, qui doit, plus que jamais, favoriser la persévérance et la réussite éducative.

Une période cruciale

Le parcours scolaire constitue une période cruciale pour les jeunes. Le système scolaire offre aux jeunes les outils et les moyens nécessaires pour s'instruire, se qualifier, découvrir et mettre en valeur leurs aptitudes et se préparer ainsi à une entrée réussie dans la vie active.

Le milieu scolaire représente également, pour les jeunes, un lieu essentiel de socialisation leur permettant de construire leur future vie de citoyens sur des bases solides.

Des progrès importants, du chemin à parcourir

Au cours de la dernière décennie, des progrès importants ont été enregistrés en matière de persévérance et de réussite scolaire : le taux de diplomation ou de qualification chez les jeunes âgés de moins de 20 ans est passé de 66,8 % en 2002-2003 à 74,7 % en 2012-2013 (figure 5). Il reste cependant encore du chemin à parcourir, particulièrement chez les jeunes garçons, pour atteindre la cible gouvernementale de 80 % de diplomation et de qualification chez les moins de 20 ans d'ici 2020.

Durant les dernières années, d'autres difficultés ont surgi à tous les ordres d'enseignement avec la hausse de la proportion de jeunes confrontés à un handicap, à des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Les défis des nouvelles technologies et de l'attractivité du marché du travail

L'avènement rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication soulève des défis, mais offre en même temps des occasions à saisir. Les nouvelles technologies doivent être intégrées le plus rapidement possible dans l'acquisition des connaissances. Elles permettent en même temps de rendre les modes d'apprentissage plus stimulants pour les jeunes.

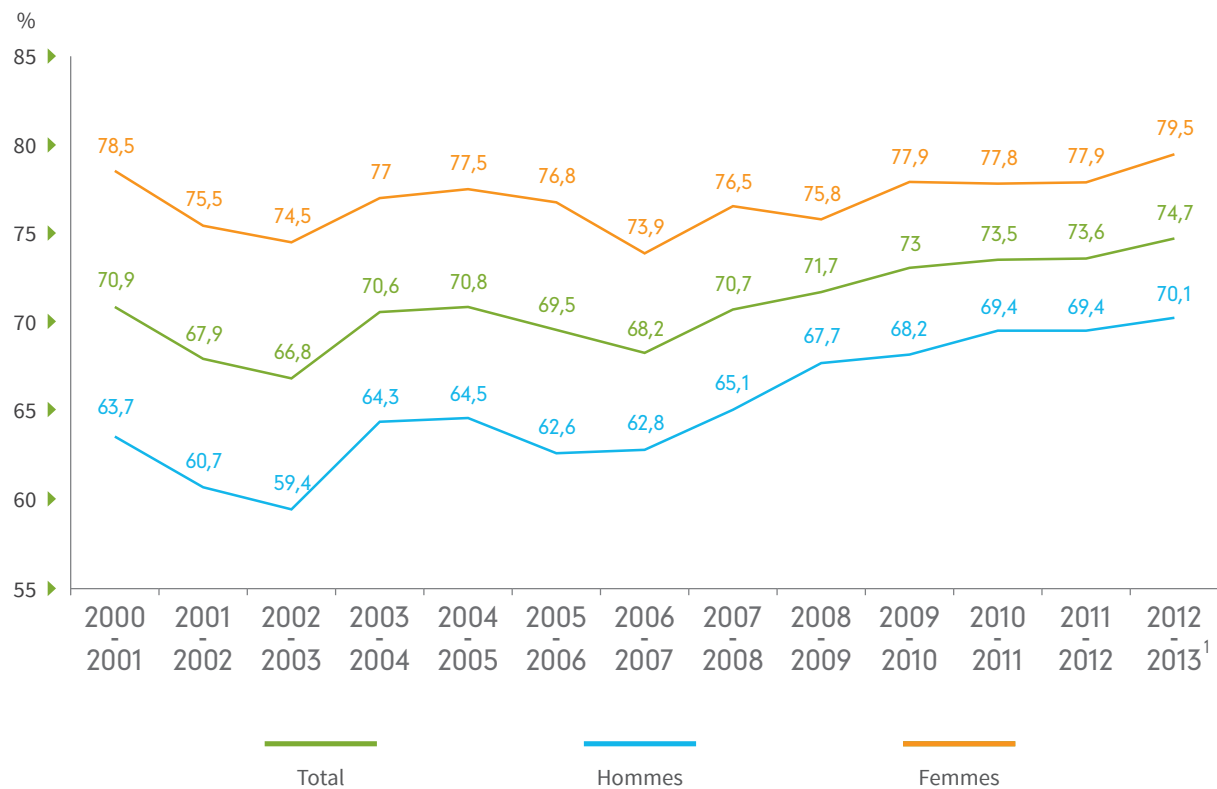
Il faut ajouter que l'attractivité du marché du travail constitue un autre défi à surmonter pour favoriser la persévérance scolaire. Un marché du travail offrant des emplois facilement accessibles représente, pour les jeunes, un choix souvent attrayant, au détriment de la poursuite des études : on observe, en effet, qu'une économie vigoureuse et un taux de chômage faible peuvent conduire un plus grand nombre de jeunes à quitter les bancs d'école avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. On est ainsi devant un défi à relever, de tels choix ayant des répercussions à long terme sur la vie des gens, mais également sur la productivité de l'ensemble de l'économie québécoise.

Afin de faire bénéficier les jeunes d'un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les cinq objectifs suivants :

- **augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes à risque de décrochage ;**
- **soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires ;**
- **favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle ;**
- **valoriser les formations professionnelles et techniques ;**
- **encourager l'accès aux études supérieures.**

FIGURE 5

Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, secteur des jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes, selon le sexe, Québec, 2000-2001 à 2012-2013



¹ Données estimées.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Indicateurs de l'éducation - Édition 2014*.

2.1 Augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes à risque de décrochage

L'éducation demeure la meilleure façon pour un jeune de se doter des savoirs, des savoir-faire et du savoir-être qui lui permettront de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, et plus globalement de s'accomplir pleinement.

L'éducation offre les outils nécessaires pour acquérir les connaissances indispensables à l'entrée sur le marché du travail, mais également les moyens d'apprendre et de s'adapter tout au long de sa vie.

La fin prématurée des études : un ensemble de facteurs

Un ensemble de facteurs peut mener un jeune à mettre fin à ses études de façon prématurée, qu'il s'agisse de raisons d'ordre personnel ou familial, d'habitudes de vie, de problèmes de santé ou d'une situation socioéconomique.

La bonne tenue du marché du travail constitue un autre défi à relever en matière de persévérance scolaire. Les jeunes sont souvent tentés de quitter l'école avant le terme de leurs études en raison de la possibilité de bénéficier d'un emploi rémunérateur à court terme.

Malgré cette tentation, il faut les encourager à terminer leurs études pour obtenir un diplôme ou une qualification. Il faut, en même temps, sensibiliser les employeurs à l'importance d'encourager la persévérance scolaire et la réussite éducative et ainsi les inciter à réaliser un meilleur arrimage entre leurs politiques d'embauche des jeunes et les exigences de l'éducation.

Des problèmes qui ne touchent pas tous les jeunes également

Les problèmes de persévérance scolaire ne touchent pas également tous les jeunes du Québec. Ils varient selon les régions. Ils touchent différemment les garçons et les filles. Ces disparités appellent des réponses ciblées et adaptées.

Les problèmes de persévérance scolaire et de réussite éducative sont particulièrement aigus dans les milieux défavorisés, chez les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que chez les jeunes Autochtones.

Le décrochage scolaire peut être relié à d'autres réalités, telles que celles de la santé mentale des jeunes, de l'intimidation, des habitudes de vie et de l'employabilité. La lutte contre le décrochage scolaire doit ainsi être définie en tenant compte de ces multiples facteurs.

Des réponses multiples

Les réponses que l'on peut apporter au décrochage scolaire sont multiples.

Parmi elles, il ne faut pas oublier l'appui que peuvent fournir les nouvelles technologies de l'information et des communications, notamment en raison de l'attrait qu'elles exercent sur les jeunes.

Le décrochage scolaire représente un défi social important. La persévérance scolaire des jeunes, et notamment de ceux et celles à risque de décrochage, doit recevoir une attention particulière en raison de ses répercussions pour l'avenir des personnes concernées.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **en complément des actions engagées dans le réseau scolaire, explorer les moyens d'encourager les jeunes à risque de décrochage à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification ;**
- **encourager les initiatives locales et régionales de soutien à la persévérance scolaire et à la réussite éducative ;**
- **encourager les jeunes ayant décroché avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification à reprendre leurs études.**

LA STRATÉGIE D'ACTION VISANT LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE L'ÉCOLE, J'Y TIENS! – TOUS ENSEMBLE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Depuis plusieurs années, le gouvernement et le milieu scolaire consacrent des ressources importantes à la lutte contre le décrochage. En 2009, le gouvernement lançait la stratégie d'action L'école j'y tiens! visant la persévérance et la réussite scolaire.

Cette stratégie se fonde sur trois pistes d'actions :

- la reconnaissance de l'importance du rôle des parents et de la communauté dans la valorisation de l'éducation et l'accompagnement des jeunes ;
- le dépistage précoce et tout au long du cheminement scolaire de l'élève ainsi qu'une intervention adaptée à chaque milieu et à chaque élève ;
- l'action sur les apprentissages en lecture et en mathématique et sur ceux qui sont liés au comportement, aux relations interpersonnelles et aux habitudes de vie et, enfin, le niveau d'engagement scolaire et parascolaire de l'élève.

La stratégie d'action a fixé comme cible de hausser le taux de diplomation ou de qualification à 80 % chez les jeunes de moins de 20 ans d'ici 2020. Des progrès en ce sens ont été observés, mais des efforts restent nécessaires pour atteindre la cible.

Le Plan économique du Québec 2016-2017 a réitéré l'importance que le gouvernement accorde à l'éducation et à l'enseignement supérieur pour le développement économique et social du Québec. Des investissements additionnels visant les services directs aux élèves et aux étudiants ont donc été prévus dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur annoncé à cette occasion.

2.2 Soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires

La persévérance scolaire est favorisée par un environnement ne se limitant pas au cadre de l'établissement d'enseignement.

Des études plus diversifiées et plus attrayantes améliorent la persévérance scolaire. Un mode de vie physiquement actif, une participation accrue à la vie culturelle et l'engagement civique ont ainsi pour effet de réduire les risques de décrochage scolaire.

L'intérêt des activités parascolaires

Les activités parascolaires constituent une bonne façon d'améliorer l'environnement scolaire des jeunes en le rendant plus intéressant et plus stimulant. De telles activités renforcent l'estime de soi des jeunes, bonifient le climat social de l'école et contribuent au sentiment d'appartenance. Elles permettent également d'acquérir des capacités et des aptitudes en complémentarité avec le cursus scolaire.

Les activités parascolaires offertes aux jeunes doivent être accessibles dans les différents milieux que les jeunes fréquentent : milieux scolaires, bien sûr, mais également milieux sportifs, culturels et communautaires. Il est essentiel qu'elles soient adaptées aux réalités des jeunes, à leurs besoins et à leurs intérêts.

Les activités parascolaires favorisent la persévérance scolaire et la réussite éducative.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **favoriser une offre d'activités parascolaires diversifiée et accessible à tous et à toutes;**
- **reconnaître les réalisations associées à la participation des jeunes aux activités parascolaires;**
- **encourager les jeunes à risque de décrochage à participer aux activités parascolaires.**



2.3 Favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle

Lorsque le moment est venu, les jeunes sont confrontés à une multitude de choix concernant les études à entreprendre, les parcours scolaires à retenir et les métiers ou les professions à envisager.

Effectuer un choix éclairé constitue un défi pour un grand nombre de jeunes, indécis quant à leur carrière future. Cette indécision est d'ailleurs souvent l'un des principaux motifs d'abandon des études. Tous les jeunes souhaitent disposer d'outils pour mieux se connaître, pour explorer leurs champs d'intérêt et pour en savoir davantage sur les occasions d'emploi actuelles et futures.

L'orientation scolaire et professionnelle

L'orientation scolaire et professionnelle répond à ce besoin.

Elle permet aux jeunes de mieux déterminer les domaines qui les motivent, d'être plus informés sur les besoins du marché du travail et de connaître les perspectives à venir en matière d'emploi. Elle permet également aux jeunes de prendre connaissance des métiers non traditionnels. Les jeunes disposent ainsi des outils nécessaires pour faire le lien entre la formation offerte et les possibilités de carrière.

L'orientation scolaire et professionnelle est offerte sous des formes multiples contribuant toutes à aider les jeunes dans leur choix de projet de carrière.

L'orientation scolaire et professionnelle favorise la poursuite des études ainsi que le bon fonctionnement du marché du travail, dans un contexte caractérisé par la rareté grandissante de la main-d'œuvre.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **soutenir les activités d'orientation accessibles aux jeunes, du secondaire à l'université;**
- **encourager le recours des jeunes à l'orientation scolaire et professionnelle, surtout dans le cas des jeunes incertains quant à leurs études et à leur choix de carrière.**

2.4 Valoriser les formations professionnelles et techniques

Les formations professionnelles et les formations techniques constituent des voies de qualification offrant des perspectives d'emploi intéressantes. Elles mènent à des métiers valorisants et bien rémunérés. Les métiers issus de ces formations sont essentiels au bon fonctionnement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise.

Des efforts importants, des préjugés persistants

Plusieurs possibilités d'emplois s'offrent dans les domaines où une formation professionnelle ou technique est nécessaire. Pour améliorer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences, le gouvernement a consenti d'importants efforts pour valoriser ces formations auprès des jeunes.

Malgré les initiatives gouvernementales prises en ce sens, les formations professionnelles et les formations techniques sont encore l'objet de préjugés défavorables. Les élèves et leurs parents sont trop peu nombreux à connaître l'existence de ces programmes et à prendre conscience de leurs débouchés sur le marché du travail.

Les efforts engagés doivent être poursuivis.

- Il faut mieux faire connaître la grande diversité des formations et des parcours existants, adaptés à la fois aux besoins des jeunes et à ceux du marché du travail.
- Il faut également promouvoir les initiatives visant à rendre ces formations plus accessibles.
- Il faut, de plus, encourager l'adéquation formation-emploi en privilégiant les formations professionnelles et les formations techniques dans les domaines où les besoins de main-d'œuvre actuels et à venir sont particulièrement importants.

La valorisation des formations professionnelles et des formations techniques peut contribuer à la réussite scolaire de certains jeunes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

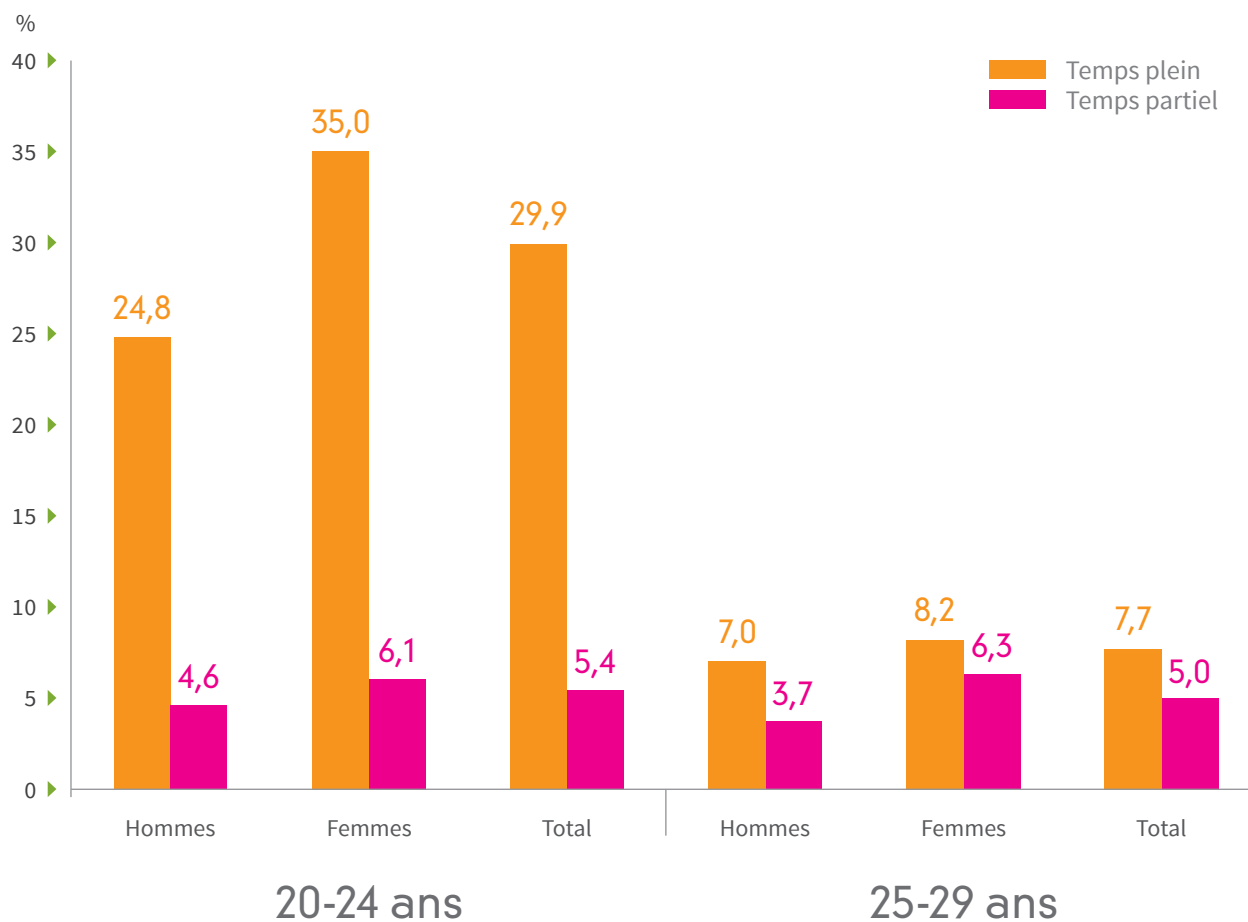
- **encourager les jeunes à considérer les cheminements scolaires de la formation professionnelle et de la formation technique, notamment par des activités de sensibilisation et d'information ;**
- **contribuer à la création d'environnements favorisant l'accès aux formations professionnelles et aux formations techniques, notamment par la promotion de la mise en œuvre de programmes innovants en la matière.**

2.5 Encourager l'accès aux études supérieures

En 2011-2012, environ un jeune sur deux âgé de 17 à 19 ans fréquentait un établissement postsecondaire à temps plein (données non présentées). Chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans, cette proportion était de 30 % (figure 6).

FIGURE 6

Proportion¹ de la population des 20 à 29 ans fréquentant un établissement collégial ou universitaire selon l'âge, le sexe et le régime d'études, Québec, année scolaire 2011-2012



¹ Les proportions sont calculées en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre de l'année scolaire en cours par la population du même âge à la même date.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Indicateurs de l'éducation - Édition 2014*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Pour de nombreux jeunes, le projet d'études postsecondaires représente un important facteur de persévérance tout au long du parcours scolaire.

Les études supérieures, au collégial et à l'université, sont un levier de mobilité sociale pour la personne. Un diplôme d'études supérieures représente un atout professionnel important. Pour la collectivité, les études supérieures constituent un outil de développement des connaissances en même temps qu'un facteur de prospérité économique.

Plusieurs facteurs conditionnent l'accès aux études supérieures

L'accès aux études supérieures dépend de considérations de plusieurs ordres. Au Québec, les étudiants et étudiantes bénéficient de la gratuité aux études collégiales, de droits de scolarité universitaires parmi les moins élevés au Canada ainsi que d'un système de prêts et bourses. Sur le plan géographique, et malgré un déploiement des cégeps et des universités sur l'ensemble du territoire, la distance peut rendre les études supérieures moins accessibles. Les nouvelles technologies de l'information facilitent cependant la formation à distance.

L'accès aux études est également influencé par des déterminants socioculturels, tels que les caractéristiques familiales, linguistiques et sociales.

Par ailleurs, un nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes empruntent des parcours atypiques combinant les études, le travail et les responsabilités familiales.

L'accessibilité aux études supérieures est un important facteur de prospérité des personnes comme de l'ensemble de la société.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **favoriser les diverses formes d'accessibilité aux études supérieures pour tous les jeunes ayant le désir et la capacité d'accéder à de telles études ;**
- **étudier les dynamiques entourant les passerelles entre les différents ordres d'enseignement et mettre en œuvre des innovations en la matière.**

AXE 3

Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend un **troisième axe** d'intervention consacré à la place des jeunes dans la collectivité.

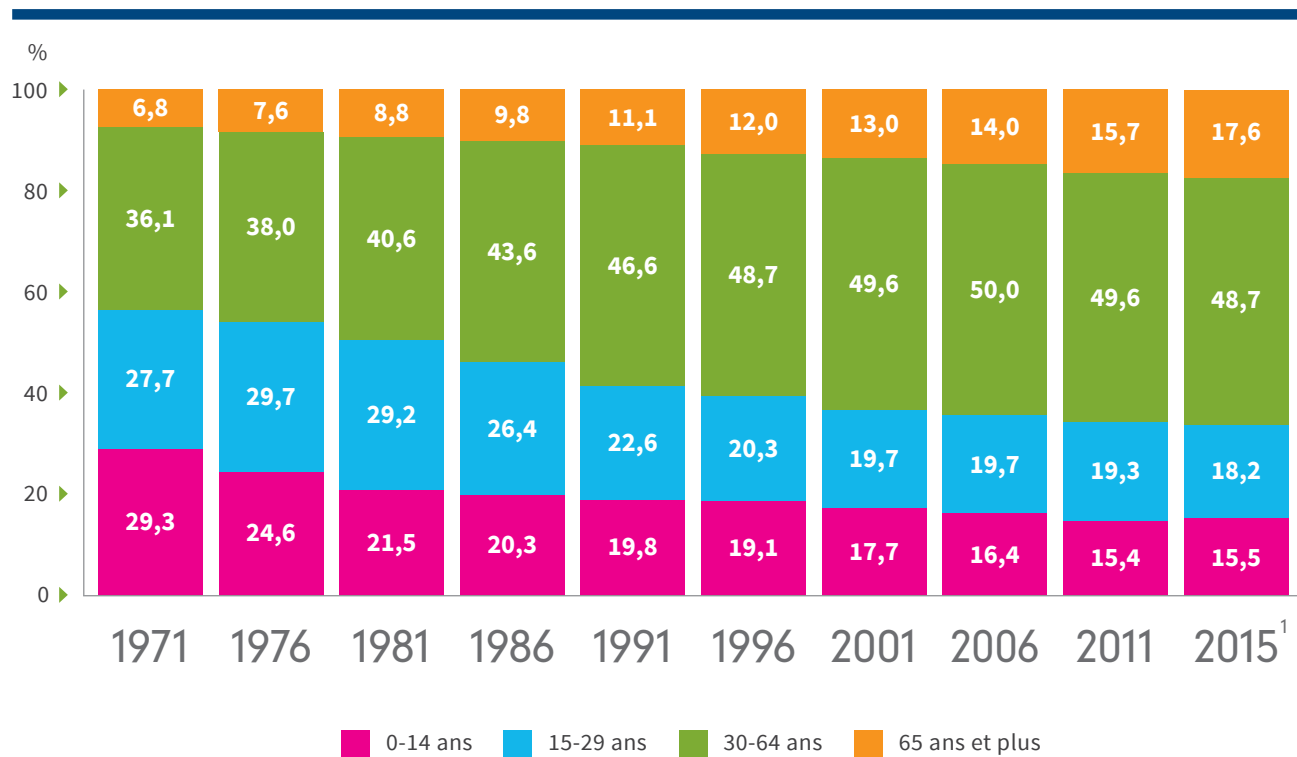
Une nouvelle situation démographique

Les changements démographiques en cours font en sorte que les jeunes n'ont plus le poids du nombre (figure 7), comme ce fut le cas au cours des décennies ayant suivi la Seconde Guerre mondiale. En 2023, le Québec comptera davantage de citoyennes et de citoyens âgés de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans (ISQ, 2014).

Cette nouvelle situation démographique survient dans un contexte mondial profondément transformé, avec les défis environnementaux majeurs que la planète doit relever, l'ouverture des frontières et les bouleversements technologiques transformant la nature des communications.

FIGURE 7

Répartition de la population par groupes d'âge, Québec, 1971 à 2015¹



¹ Données provisoires.

Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Une perte d'influence, mais de nouveaux moyens

Les jeunes ont moins d'influence qu'il y a quelques décennies pour faire valoir leurs aspirations et infléchir les choix collectifs. Ils sont, par contre, en mesure de tirer pleinement parti des changements technologiques, qu'ils ont intégrés dans leur mode de vie dès le plus jeune âge.

Le monde d'aujourd'hui repose sur l'instantanéité, sur la connectivité et sur la réactivité. Les outils technologiques vecteurs de ces phénomènes sont de plus en plus fondés sur l'individualisation et l'atomisation des expériences.

Paradoxalement, ces mêmes outils permettent également de tisser des liens et d'établir des réseaux à l'extérieur des cercles traditionnels. Ils ont pour effet de renforcer le sentiment d'appartenance à des collectivités composées de citoyens et de citoyennes vivant sur l'ensemble de la planète et de favoriser la mobilisation autour d'enjeux précis.

Écouter les jeunes, leur donner une voix

Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement veut s'assurer que la société québécoise écoute les jeunes, qu'elle favorise leur contribution aux débats collectifs et qu'elle valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

En tant que citoyens et citoyennes à part entière, les jeunes doivent avoir une voix dans leurs collectivités afin d'en influencer le développement. Ils représentent l'avenir et pourront ainsi contribuer à définir une société qui leur ressemble, dans laquelle ils se sentiront pleinement intégrés tout au long de leur vie.

L'engagement en faveur de la culture, dans la communauté et dans la société

La participation citoyenne traduit les aspirations des jeunes pour un projet social commun. L'engagement en faveur de la culture constitue une façon privilégiée de s'ouvrir sur le monde et de contribuer à son développement futur en lui insufflant leur élan créatif.

Par cet engagement, les jeunes peuvent faire entendre leur voix dans leur communauté et entamer concrètement une démarche de participation citoyenne.

L'engagement de la jeunesse dans la culture, dans la communauté et dans la société a des retombées sur le jeune lui-même. Cet engagement fonde l'inclusion sociale, soutient la persévérance scolaire, permet la réussite éducative et conduit potentiellement à une intégration plus facile dans le monde du travail.

Un tel engagement se concrétise d'une multitude de façons, notamment dans les projets unissant les jeunes et d'autres citoyens et citoyennes, permettant ainsi un rapprochement intergénérationnel dans des domaines aussi divers que la santé, le bien-être ou l'environnement.

Pour favoriser l'engagement des jeunes dans la culture, la communauté et la société, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les cinq objectifs suivants :

- **encourager** l'engagement civique ;
- **soutenir** la pratique d'activités culturelles ;
- **multiplier** les occasions d'engagement bénévole et volontaire ;
- **favoriser** le dialogue entre les générations et les relations interculturelles ;
- **encourager** les comportements écoresponsables.

3.1 Encourager l'engagement civique

Pour les jeunes, la participation citoyenne et l'engagement civique contribuent à l'intégration dans la collectivité, à l'établissement et au renforcement d'un sentiment d'appartenance ainsi qu'à une prise de conscience de ce qu'il est possible de réaliser lorsque l'on s'implique concrètement dans sa collectivité.

La participation et l'engagement des jeunes sont essentiels pour la démocratie québécoise. Ils permettent de mieux connaître et comprendre les besoins et les souhaits de la jeunesse et de les intégrer davantage dans les décisions collectives.

Participation et engagement

Il existe une différence d'implication entre la participation et l'engagement. La participation correspond à un investissement personnel ponctuel et relativement limité par rapport à l'engagement, synonyme de responsabilités accrues et de plus longue durée.

La participation et l'engagement des jeunes dans leur collectivité constituent un moyen concret d'assurer à la jeunesse une influence significative. L'engagement civique permet aux jeunes de faire valoir leurs idées et leurs intérêts, malgré la diminution de leur nombre relatif.

Des moyens disponibles pour stimuler l'engagement des jeunes

Plusieurs moyens sont disponibles pour stimuler la participation citoyenne et l'engagement civique des jeunes.

Les nouvelles technologies de l'information et des communications permettent de joindre les jeunes et de les informer des événements politiques pouvant les toucher ainsi que des possibilités d'action qui en résultent. Elles favorisent leur mobilisation.

L'existence et la disponibilité de lieux de participation facilitent l'implication de jeunes d'horizons et de champs d'intérêt divers.

La participation citoyenne et l'engagement civique contribuent à intégrer les jeunes dans la collectivité tout en faisant bénéficier l'ensemble de la société d'un apport crucial pour l'avenir.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager les jeunes à s'engager dans leurs collectivités ;**
- **encourager les jeunes à exercer leur droit de vote, notamment en les invitant tôt à des exercices de simulation ;**
- **contribuer à la création d'environnements où les jeunes sont écoutés et où ils savent que leur contribution aura un impact ;**
- **encourager les projets visant la participation citoyenne et ceux qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences de leader.**

3.2 Soutenir la pratique d'activités culturelles

Les jeunes sont imprégnés par la culture de la société à laquelle ils appartiennent, cette culture étant enrichie en raison des contacts avec d'autres cultures, grâce, notamment, aux technologies d'information et de communication maintenant accessibles.

La culture fait partie des références grâce auxquelles un jeune comprend le monde d'où il vient, celui qui l'entoure et celui dans lequel il se projette dans l'avenir. Elle se matérialise sous des formes multiples.

Une forme d'expression, un lieu d'échange

Pour les jeunes, la culture est souvent une forme d'expression privilégiée en même temps qu'un lieu de rencontre et d'échange avec d'autres jeunes. La participation aux activités artistiques et culturelles contribue ainsi à réduire l'isolement des jeunes, à établir des réseaux et à apporter des solutions aux conflits.

En enrichissant leur expérience culturelle, les jeunes s'ouvrent sur le monde, tirent parti de leurs capacités et mettent en valeur leur potentiel de créativité.

Pour enrichir la culture québécoise, il faut créer des environnements favorisant l'expression par la création artistique des jeunes.

La participation à la vie culturelle contribue à la mise en valeur du potentiel des jeunes et facilite leur intégration dans la société.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager les jeunes à participer à des activités culturelles ;**
- **faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles ;**
- **contribuer à la création d'environnements favorisant une expression culturelle diversifiée.**

LA FUTURE POLITIQUE CULTURELLE ET LE PLAN CULTUREL NUMÉRIQUE DU QUÉBEC

La future politique culturelle du Québec

Le chantier de renouvellement de la politique culturelle du Québec a été lancé officiellement en février 2016 et commencera par une vaste consultation publique menée dans toutes les régions du Québec. Rappelons que la politique culturelle actuellement en vigueur a été lancée en 1992. La future politique, prévue pour 2017, pourra s'appuyer sur les acquis de la politique actuelle en tenant compte de nouvelles réalités dont l'évolution des pratiques culturelles, la mondialisation, les changements démographiques, la diversité culturelle et l'avènement des technologies.

Le Plan culturel numérique

Le 29 septembre 2014, le gouvernement a rendu public le Plan culturel numérique du Québec. Ce plan répond à une réalité mondiale : le numérique transforme les disciplines artistiques, ouvre les marchés, multiplie les moyens de production et de diffusion et bouleverse les modèles d'affaires.

Préparé en collaboration avec les acteurs du milieu culturel et des communications, le Plan culturel numérique permet à ces derniers d'effectuer une transition harmonieuse vers l'univers numérique.

Le Plan comprend trois axes d'intervention :

- création de contenus culturels numériques ;
- innovation pour s'adapter à la culture numérique ;
- diffusion des contenus culturels numériques afin d'assurer leur accessibilité.

Les jeunes se sont approprié les nouvelles technologies de l'information et des communications dès leur plus jeune âge. Ils seront donc particulièrement bien placés pour tirer parti du Plan culturel numérique du Québec et des possibilités ainsi offertes dans les différents secteurs de l'activité culturelle. Les jeunes Québécoises et Québécois déjà actifs dans ces secteurs contribueront ainsi directement à adapter la production et la création culturelles québécoises aux nouvelles réalités technologiques.

3.3 Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire

En s'engageant bénévolement et volontairement, les jeunes mettent leurs forces vives au service de leur collectivité.

Le bénévolat et le volontariat sont une forme d'engagement librement choisi, en général de longue durée, représentant un investissement soutenu de la part de celui ou de celle qui l'effectue.

Les jeunes s'engageant bénévolement et volontairement bénéficient de la reconnaissance de ceux et celles qu'ils soutiennent par leurs efforts. Ces jeunes peuvent tirer parti des activités bénévoles pour acquérir des aptitudes ou pour mieux connaître leurs propres possibilités. Cet engagement permet aussi de renforcer leur sentiment d'appartenance et d'utilité à la société.

Une porte d'entrée vers d'autres formes de participation

L'engagement bénévole et volontaire est une porte d'entrée vers d'autres formes de participation. Il peut amener les jeunes à vivre des expériences stimulantes, au Québec ou ailleurs.

L'engagement bénévole et volontaire des jeunes a également pour effet d'améliorer la perception qu'une collectivité a des jeunes.

Les initiatives de bénévolat et de volontariat ouvrent aux jeunes des perspectives stimulantes tout en améliorant l'image des jeunes dans la collectivité qui en bénéficie.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire ;**
- **favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole et volontaire des jeunes.**

3.4 Favoriser le dialogue entre les générations et les relations interculturelles

Une jeunesse engagée dans la culture, dans la communauté et dans la société contribue directement à l'établissement de relations étroites entre les générations ainsi qu'au renforcement de relations interculturelles harmonieuses.

Le dialogue intergénérationnel

Dans les démocraties modernes, il existe une préoccupation de fond quant à l'équité de traitement entre les générations. Pour le gouvernement, il est clair que le dialogue, les collaborations et le partage intergénérationnel sont la clé qui permettra au Québec de relever les défis des mutations démographiques.

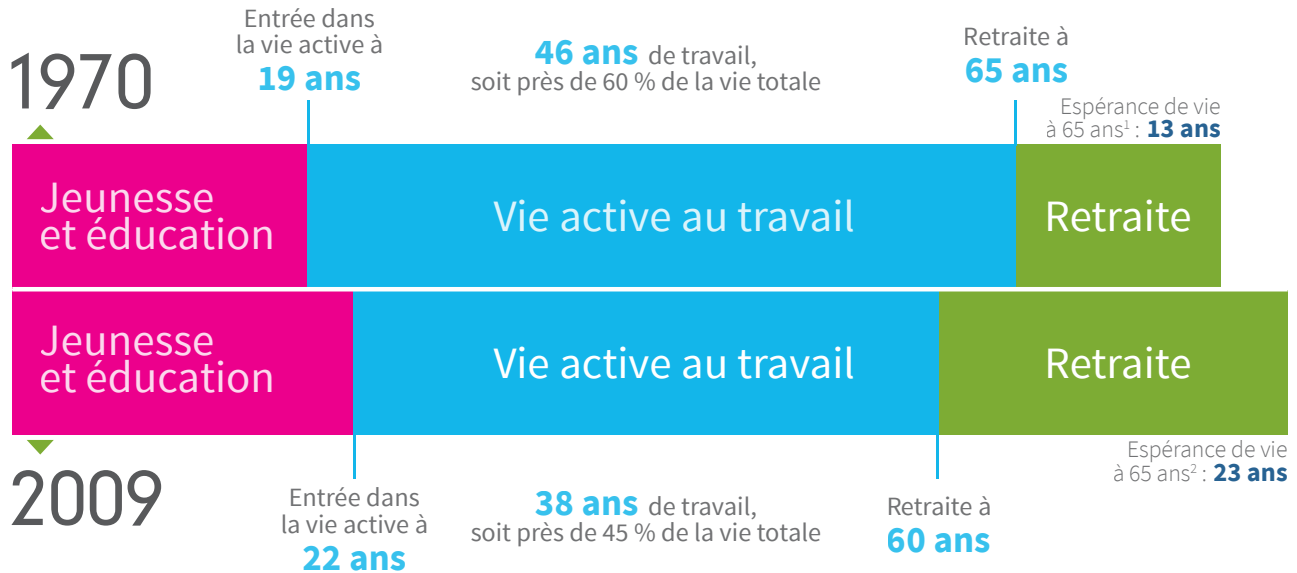
Un dialogue essentiel devant les défis à relever

Ce dialogue intergénérationnel s'impose pour relever les défis économiques, sociaux et politiques résultant des changements démographiques.

- Sur le plan économique, s'il souhaite maintenir le niveau des services et le financer, le Québec devra créer de la richesse à partir d'un bassin de population active, en diminution par rapport aux années précédentes (figure 8).
- Sur le plan social se posera la question de la répartition des services offerts à chaque génération.
- Sur le plan politique, les préoccupations et les besoins d'un nombre croissant de personnes âgées orienteront les débats et les interventions publiques. À l'inverse, les jeunes éprouveront des difficultés à faire entendre leurs priorités et leurs aspirations en raison de leur poids démographique moindre.

FIGURE 8

Évolution de la durée de vie active au travail d'un individu en 1970 et en 2009



¹ L'espérance de vie pour les hommes a été utilisée afin de mieux refléter la composition du marché du travail de l'époque. Pour une femme, l'espérance de vie à 65 ans en 1970 s'élevait plutôt à 17 ans.

² L'espérance de vie des hommes a été utilisée aux fins de comparaison avec l'année 1970. Pour une femme, l'espérance de vie à 65 ans en 2009 s'élevait à près de 26 ans.

Source : D'Amours et al. (2013). *Innover pour pérenniser le système de retraite*.

La solidarité, la compréhension et la création de projets communs

Le dialogue entre les générations s'imposera pour maintenir la solidarité et la compréhension des réalités vécues par les membres des différents groupes d'âge ainsi que pour définir des solutions interpellant ensemble les différentes générations.

Ce dialogue permettra un échange d'expériences enrichissantes entre les générations. Il facilitera la relève, grâce à la formation et à l'accompagnement des jeunes générations.

L'une des réalités démographiques actuelles est le fait que les aînés vivent plus longtemps en bonne santé. Ils peuvent ainsi partager leurs acquis et leur savoir dans de meilleures conditions avec les plus jeunes.

Le dialogue entre les générations conduit concrètement à la création d'initiatives communes sur des intérêts partagés, telles que la préservation de l'environnement. Ces initiatives permettent le partage des connaissances et des compétences entre les participants et participantes d'âges différents.

Les relations interculturelles

Une jeunesse engagée dans la société québécoise d'aujourd'hui s'investit également pour favoriser des relations interculturelles harmonieuses.

Le Québec mise sur l'immigration pour soutenir sa croissance démographique, et cette volonté se maintiendra pour les prochaines années. La croissance démographique future sera largement tributaire de l'immigration. Cette réalité contribue directement à accroître la diversité de la société québécoise.

La capacité de dialoguer respectueusement et un effort de compréhension mutuelle permettront au Québec de tirer profit de cette nouvelle réalité.

Le dialogue entre les générations et une solidarité accrue entre les personnes d'âges différents constituent les meilleurs moyens de répondre aux défis économique, social et politique résultant des changements démographiques.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **favoriser l'établissement de relations intergénérationnelles positives et enrichissantes pour tous et pour toutes ;**
- **encourager la création de liens de solidarité entre les Québécois et les Québécoises de toutes les générations et de toutes les origines ;**
- **contribuer à la création d'environnements établissant des ponts entre les générations et favorisant des activités de mentorat et de maillage.**

3.5 Encourager les comportements écoresponsables

L'état de la planète est une question importante pour la jeunesse québécoise, comme pour les jeunes de l'ensemble du monde.

Les enjeux environnementaux

Les changements climatiques constituent certainement l'un des phénomènes dont les conséquences sont les plus sérieuses et les plus difficiles à renverser.

Il ne s'agit cependant pas du seul enjeu environnemental dont on doit se préoccuper. La mise en valeur d'une agriculture durable, la préservation des milieux naturels et des espèces qui y vivent, la qualité de l'air et de l'eau sont d'autres enjeux environnementaux préoccupants. Parmi les réponses à promouvoir, la consommation locale et responsable ainsi que la réduction de la quantité des matières résiduelles, dont la réduction du gaspillage alimentaire, nécessitent des prises de conscience chez les jeunes, comme dans l'ensemble de la société.

Une motivation à traduire concrètement

Les jeunes sont plus sensibilisés aux enjeux environnementaux que la moyenne de la population. Ils sont motivés pour modifier leur consommation afin de respecter l'environnement. Pour un grand nombre de jeunes, l'environnement est un thème prioritaire lors des débats collectifs.

On doit cependant constater que les jeunes ne sont pas les citoyennes et citoyens québécois adoptant le plus de comportements écoresponsables. Ils consomment les produits locaux et adoptent le transport actif, mais devraient davantage traduire leurs préoccupations pour l'environnement dans leurs habitudes de consommation. Accroître la diffusion d'information sur les enjeux de consommation responsable peut contribuer à une telle prise de conscience.

L'adoption de comportements écoresponsables permettra aux jeunes de traduire concrètement dans leurs habitudes de consommation les préoccupations qu'ils manifestent quant aux questions environnementales.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager les jeunes à adopter quotidiennement un mode de vie axé sur des comportements écoresponsables ;**
- **soutenir les initiatives valorisant les comportements écoresponsables et leurs impacts positifs sur l'environnement.**

LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La lutte contre les changements climatiques est l'un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée. Les changements climatiques causés par l'activité humaine et leurs conséquences sur les écosystèmes modifieront l'environnement des jeunes tout au long de leur vie. On sait que certaines conséquences de ces changements sont déjà perceptibles, mais que d'autres pourront être évitées si des correctifs sont apportés à temps.

Les jeunes générations sont déjà en bonne partie sensibilisées aux enjeux en cause. Ce sera bientôt à ces générations de prendre les décisions qui s'imposent.

Au Québec, à travers son réseau d'éducation, le gouvernement mise sur les jeunes afin qu'ils deviennent des agents multiplicateurs auprès de leurs pairs et de leur famille. Dans le cadre de son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le gouvernement favorise aussi la mobilisation des acteurs de la société québécoise, dont les jeunes, sur la question des changements climatiques.

La Conférence de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Des jeunes du Québec ont participé à la 21^e Conférence des Parties (CdP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris, du 30 novembre au 12 décembre 2015. Ils ont notamment pu échanger avec le premier ministre du Québec à cette occasion.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un traité international qui a été ouvert à la signature lors du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en juin 1992. Les pays signataires (qu'on appelle « les parties ») se sont engagés à limiter le réchauffement de la planète. Des « conférences des parties » ont lieu annuellement pour assurer la mise en œuvre de la Convention-cadre et pour définir, concrètement, les nouvelles étapes de son application.

Lors de la Conférence de Paris, les jeunes présents ont pu être les témoins privilégiés de cet événement historique où 195 pays ont conclu un accord international visant à maintenir le réchauffement de la planète en deçà de 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle.

Dans le cadre de cette conférence, le Québec a également annoncé son soutien à des initiatives jeunesse dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. En agissant sur les changements climatiques avec les jeunes, tant pour la réduction des émissions que relativement aux mesures d'adaptation, le Québec peut ainsi contribuer à la prise en charge de cet enjeu par ceux-là mêmes qui devront affronter ce défi colossal.

La lutte contre les changements climatiques est un défi de longue haleine touchant toutes les générations et impliquant que la jeunesse d'aujourd'hui reprenne le flambeau. C'est par l'éducation, le dialogue, la créativité et l'ingéniosité que ce défi pourra être relevé.

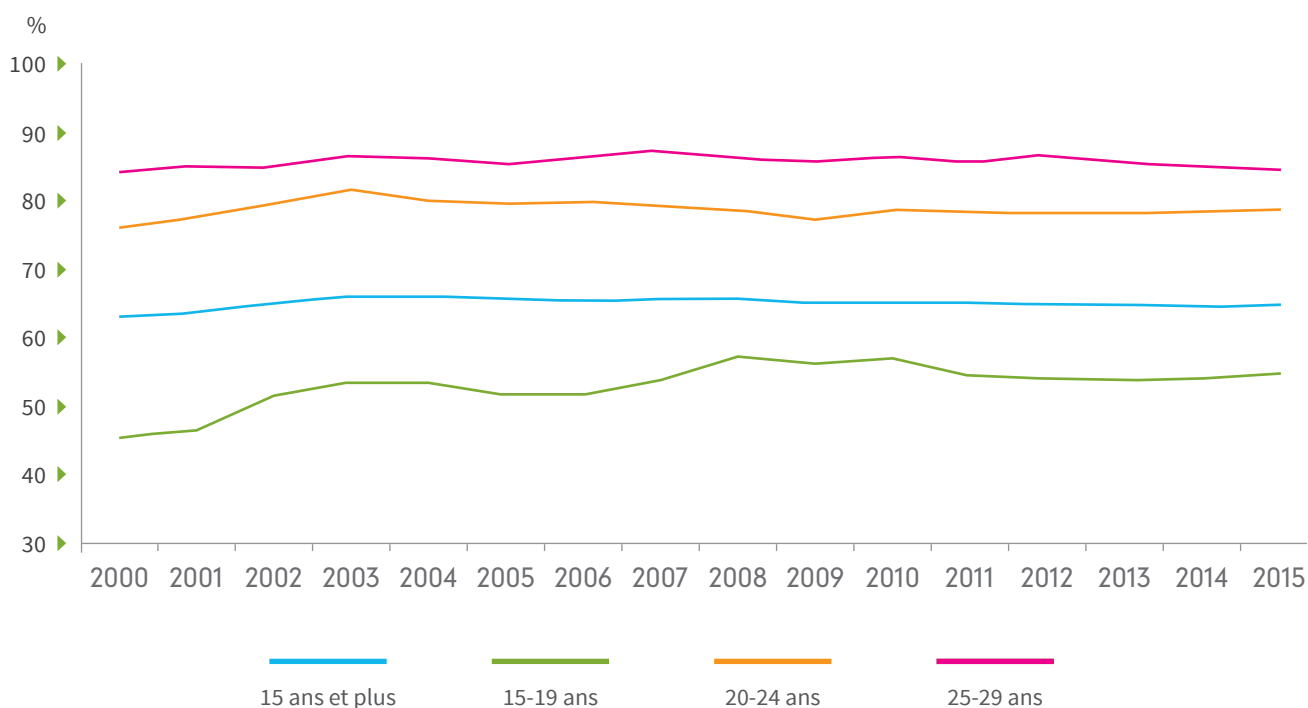
AXE 4

Le premier emploi ou la création d'une première entreprise constituent une étape essentielle dans le parcours menant à l'autonomie et à la pleine participation à la société. En entrant sur le marché du travail, un jeune acquiert la possibilité de gagner sa vie tout en contribuant directement à la prospérité collective.

Le taux d'activité des jeunes a progressé de 2000 à 2015 (figure 9).

FIGURE 9

Taux d'activité selon le groupe d'âge, Québec, 2000 à 2015



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2015, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Afin d'aider les jeunes à se préparer à entrer sur le marché du travail et de préparer ce marché à les accueillir, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise les cinq objectifs suivants :

- **intégrer** sur le marché de l'emploi les jeunes en difficulté et les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation ;
- **rendre** plus équitable le traitement des jeunes dans les milieux de travail ;
- **promouvoir** la conciliation entre le travail, les responsabilités liées à la vie familiale et les études ;
- **favoriser** la mobilité professionnelle en région, au Canada et sur le plan international ;
- **tirer** parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec.

4.1 Intégrer sur le marché de l'emploi les jeunes en difficulté et les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation

Le passage des études au travail est l'une des plus importantes étapes que doivent franchir les jeunes pour acquérir une pleine autonomie.

Les jeunes en difficulté

La plupart des jeunes franchissent cette étape avec succès et surmontent des obstacles qui ne s'avèrent que momentanés. Certains jeunes éprouvent cependant des difficultés persistantes qui les empêchent de s'intégrer sur le marché du travail.

Ces jeunes se retrouvent parfois dans des situations de marginalisation plus ou moins grandes, parfois à l'aide financière de dernier recours ou dans une situation en porte-à-faux lorsqu'ils sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation.

En 2014-2015, 182 500 jeunes n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF). Dans ce groupe, nous retrouvons la plupart des 62 530 jeunes adultes de moins de 30 ans bénéficiant d'une aide financière de dernier recours (figure 10).

Aider à s'intégrer sur le marché du travail

On doit aider ces jeunes à vaincre les problèmes auxquels ils sont confrontés, car l'intégration sur le marché du travail constitue souvent le meilleur moyen de régler ces problèmes à leur source. L'obtention et le maintien d'un emploi réduisent les risques de pauvreté et d'exclusion. Il faut donc apporter un soutien particulier aux jeunes ayant connu des environnements instables ou à ceux qui n'ont pas terminé leur diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles.

Le contexte démographique actuel favorise les initiatives visant à intégrer sur le marché de l'emploi les jeunes en difficulté. La demande de main-d'œuvre est forte, et ces jeunes ont le potentiel nécessaire pour répondre aux besoins du marché.

L'intégration sur le marché de l'emploi des jeunes en difficulté représente un moyen privilégié pour les sortir de la pauvreté et de l'exclusion. Elle permet également de répondre à certains besoins du marché du travail.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend l'objectif spécifique suivant :

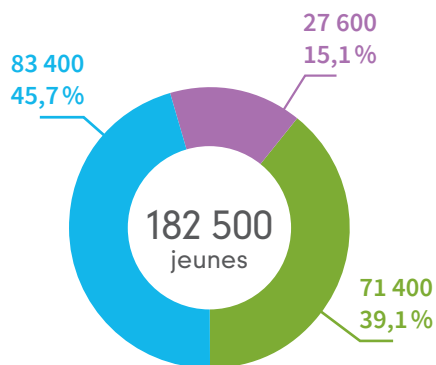
- **soutenir l'intégration sur le marché de l'emploi des jeunes en difficulté ainsi que des jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation.**

FIGURE 10

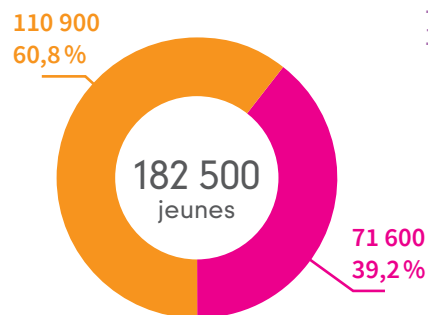
Répartition des NEEF, en nombre et en pourcentage, selon le groupe d'âge, 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015¹

Répartition des NEEF, en nombre et en pourcentage, selon leur statut, 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015²

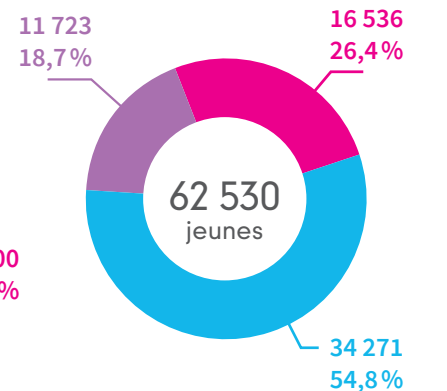
Répartition des adultes prestataires d'aide financière de dernier recours ayant moins de 30 ans selon le programme, en nombre et en pourcentage, Québec, 2014-2015³



■ 15 à 19 ans
■ 20 à 24 ans
■ 25 à 29 ans



■ Chômeurs
■ Inactifs



■ Aide sociale (sans contrainte)
■ Aide sociale (contraintes temporaires)
■ Solidarité sociale

¹ Moyenne de huit mois selon l'année scolaire (septembre 2014 à avril 2015).

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2015, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

² Moyenne de huit mois selon l'année scolaire (septembre 2014 à avril 2015).

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2015, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

³ Moyenne de huit mois selon l'année scolaire (septembre 2014 à avril 2015).

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, septembre 2014 à avril 2015, adapté par le Secrétariat à la jeunesse.

LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE ET L'ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI

Le Québec doit faire face aux phénomènes du vieillissement démographique et de la rareté grandissante de main-d'œuvre qualifiée. Il sera essentiel de relever ce défi démographique et économique afin d'assurer une plus grande prospérité. La réponse aux besoins de main-d'œuvre viendra en bonne partie des jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale

L'emploi constitue l'un des meilleurs moyens pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté de façon durable et d'améliorer leur niveau de vie. Il constitue également un facteur important d'inclusion sociale.

C'est ainsi que le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, s'inscrivant dans le cadre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a notamment comme orientation de valoriser le travail et de favoriser l'autonomie des personnes.

Ainsi, l'incitation au travail constitue un outil efficace de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et les actions gouvernementales visent, à cet égard, à rendre le travail plus attrayant et plus payant pour les personnes à faible revenu et à offrir les services et les mesures nécessaires aux personnes qui en ont besoin pour faciliter leur épanouissement personnel et leur intégration au marché du travail.

Dans l'optique de favoriser l'intégration en emploi du plus grand nombre, les actions gouvernementales visent notamment la formation – et en particulier une formation visant à répondre aux besoins du marché du travail – et l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes.

Si l'emploi demeure le moyen le plus efficace pour lutter contre l'exclusion économique, la formation et l'éducation des jeunes représentent des préalables essentiels pour augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail. À cet égard, il va sans dire que la lutte contre le décrochage scolaire et le renforcement de la persévérance scolaire figurent au rang des priorités et constitue une contribution directe à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'adéquation formation-emploi

L'un des principaux défis que le Québec aura à relever dans les prochaines années sera de former une main-d'œuvre compétente apte à répondre aux besoins du marché du travail.

C'est ainsi que depuis quelques années, des démarches gouvernementales sont en cours pour améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail. Ces démarches misent notamment sur l'information concernant le marché du travail et les besoins des entreprises, l'offre de stages en entreprises et une collaboration optimale de l'ensemble des intervenants, dont la Commission des partenaires du marché du travail.

4.2 Rendre plus équitable le traitement des jeunes dans les milieux de travail

Dans la plupart des organisations, la rémunération et les conditions de travail s'améliorent avec l'expérience et l'ancienneté. C'est ainsi que fonctionne le marché du travail dans les contextes d'entreprises ou d'organismes syndiqués dont les conventions collectives prévoient presque toujours une progression régulière des conditions de travail, au fil de la durée d'emploi.

Toutefois, il importe que les écarts entre les situations professionnelles d'anciens et nouveaux employés ne soient pas le résultat de décisions inéquitables en fonction de l'âge. À cet effet, plusieurs clauses de disparité de traitement ont été interdites par la Loi sur les normes du travail depuis 2001.

Il convient maintenant d'étudier les dispositions susceptibles de compromettre l'équité entre les travailleurs et les travailleuses, afin que le fardeau ne repose pas sur une main-d'œuvre en début de carrière et souvent composée de jeunes.

Il faut s'assurer que les jeunes bénéficient d'une rémunération et d'un traitement équitables sur le marché de l'emploi. Il faut mettre fin aux disparités de traitement et de rémunération qu'ils subissent en raison de leur âge.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise l'objectif spécifique suivant :

- **étudier les dynamiques de l'emploi chez les jeunes pour repérer les iniquités éventuelles à leur endroit et établir les moyens d'y mettre fin.**

4.3 Promouvoir la conciliation entre le travail, les responsabilités liées à la vie familiale et les études

La conciliation entre le travail et les responsabilités liées à la vie familiale est l'une des principales préoccupations des jeunes travailleurs ayant des enfants.

Pour certains s'ajoute la nécessité de concilier également les études. L'obtention d'un diplôme postsecondaire est de plus en plus recherchée par les étudiants et les étudiantes, comme par leurs futurs employeurs, nécessitant une conciliation souvent difficile entre les exigences des études, l'obligation de travailler pour disposer d'une rémunération et l'arrivée d'un premier enfant.

Des initiatives intéressantes

Des initiatives intéressantes ont été mises en œuvre dans les milieux de travail et les établissements d'enseignement. Il demeure toutefois important d'améliorer les connaissances sur les mesures pouvant être appliquées, notamment en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies. Les efforts de sensibilisation doivent ainsi être poursuivis afin d'encourager l'adoption de bonnes pratiques en matière de conciliation travail-famille-études.

Plusieurs employeurs demandent à être mieux outillés pour aider les jeunes à concilier travail, famille et études. Les employeurs et les milieux d'enseignement doivent être sensibilisés aux difficultés que les jeunes ont à surmonter, alors qu'ils ont tout intérêt à les aider à réussir leurs premières années dans la vie active.

Un grand nombre de jeunes parents doivent concilier le travail, les premières obligations d'une vie familiale autonome et les études. Il faut aider les jeunes parents à réussir cette conciliation, dont dépendent la réussite d'un projet scolaire, la poursuite d'une formation continue, l'accès à un emploi durable ou l'édification d'une famille.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend l'objectif spécifique suivant :

- **soutenir les initiatives favorisant la conciliation entre le travail, les responsabilités liées à la vie familiale et les études.**

4.4 Favoriser la mobilité des jeunes en région, au Canada et sur le plan international

Pour les jeunes, les expériences vécues ailleurs au Québec, au Canada ou à l'étranger constituent des occasions d'apprentissages uniques. Elles leur permettent de rencontrer des jeunes et d'autres citoyens et citoyennes d'horizons, de cultures et de formations différentes. De telles expériences nourrissent la capacité d'adaptation et de compréhension des autres et forgent des aptitudes en matière de communication, essentielles pour le reste de la vie.

Des expériences fort utiles

Ces expériences vécues à l'extérieur du milieu d'origine seront fort utiles dans la vie des jeunes provenant de tous les milieux. Le paysage culturel du Québec continuera à se diversifier au cours des prochaines décennies. Les échanges internationaux s'intensifieront. Dans une économie aussi ouverte que l'économie québécoise, l'acquisition d'expériences à l'extérieur sera un atout majeur pour bénéficier d'un parcours personnel et d'un emploi stimulant et valorisant.

Les projets de mobilité peuvent avoir autant d'intérêt à l'intérieur même du Québec. Les jeunes ont tout intérêt à découvrir d'autres régions, surtout si ces découvertes conduisent à une véritable intégration dans la communauté d'accueil.

Les expériences vécues par les jeunes en région, au Canada ou dans d'autres pays sont source de découvertes et d'enrichissement, dont ces jeunes bénéficieront tout au long de leur vie active.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager et soutenir les jeunes à vivre des expériences à l'extérieur de leur région, notamment en leur proposant des programmes de stages et des expériences d'études ;**
- **soutenir les possibilités pour les jeunes de vivre des expériences diversifiées au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.**

4.5 Tirer parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec

Le Québec est un ensemble diversifié de régions offrant des possibilités d'emploi particulièrement variées. Les jeunes Québécoises et Québécois doivent profiter de cette diversité et de cette variété alors qu'ils préparent leur avenir.

Pour les régions, le défi est de faire connaître aux jeunes leurs possibilités et les occasions qu'elles offrent. Il peut s'agir de besoins de main-d'œuvre précis, mais également d'occasions de création ou de reprise d'entreprises.

De tels efforts doivent viser en particulier les jeunes issus de l'immigration, souvent moins informés que les autres jeunes Québécoises et Québécois des possibilités offertes par les différentes régions du Québec.

Il existe des occasions d'emploi dans toutes les régions du Québec. Il importe que les jeunes en soient informés afin de pouvoir les saisir.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **mieux informer les jeunes sur les possibilités offertes en matière d'emploi dans les régions du Québec et favoriser l'adéquation entre la formation et l'emploi ;**
- **consentir un effort particulier d'information sur les possibilités des régions à l'intention des jeunes issus de l'immigration.**

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

Le Gouvernement du Québec a récemment lancé une politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Cette politique vise à reconnaître la richesse de la diversité québécoise et l'apport des personnes immigrantes de même qu'à favoriser le dynamisme et la prospérité du Québec et la vitalité de son territoire. Elle repose sur plusieurs fondements parmi lesquels on compte une approche interculturelle qui souligne l'importance de l'ouverture à la diversité, le rôle de la langue française et l'accès équitable et sans discrimination aux ressources, services et institutions partagées de la société québécoise.

Une place importante pour les jeunes

Dans cette nouvelle politique, les jeunes occuperont une place importante. Ils représentent la majorité des demandes d'immigration : les moins de 35 ans constituent de 65 % à 75 % de l'ensemble des admissions annuelles de personnes immigrantes. Dans la nouvelle politique, le gouvernement portera ainsi une attention particulière à l'intégration des jeunes et à leur employabilité.

La nouvelle politique comprendra également des initiatives visant l'occupation et la vitalité des territoires, grâce à l'immigration et à l'intégration des immigrants et immigrantes dans les différentes régions du Québec ayant des manques de main-d'œuvre.

AXE 5

L'ambition de créer sa propre entreprise ou de reprendre une entreprise existante

Un nombre considérable de jeunes Québécoises et Québécois ont l'ambition de créer rapidement leur propre entreprise ou de reprendre une entreprise existante. Ils souhaitent ainsi concrétiser une vision d'affaires à laquelle ils croient profondément. Ils sont prêts à prendre des risques pour créer des emplois et des activités à partir d'idées dont ils sont les porteurs.

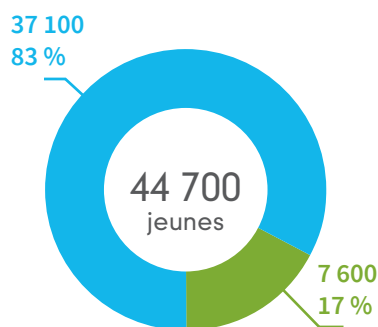
Les entreprises que ces jeunes veulent créer ou reprendre peuvent être des entreprises privées ou des entreprises d'économie sociale.

Pour réussir leur projet, les jeunes ont besoin de soutien financier. Ils doivent également bénéficier de conseils stratégiques et de savoir-faire touchant aussi bien le domaine d'activité concerné que la gestion d'entreprises ou le financement.

En 2014, le Québec compte près de 45 000 entrepreneurs âgés entre 15 et 29 ans. D'ailleurs, il s'agit d'un âge où les jeunes sont particulièrement nombreux à se lancer en affaires (figure 11).

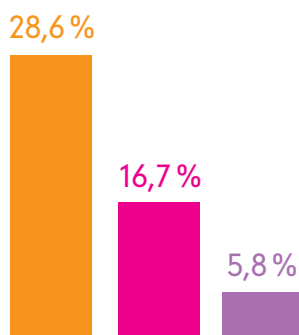
FIGURE 11

Nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans selon la présence d'aide rémunérée, Québec, 2014



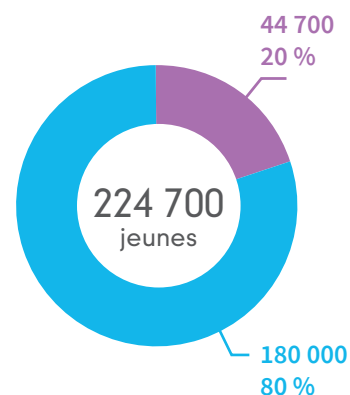
■ Sans employé
■ Avec employés

Taux d'entrée des entrepreneurs¹ selon le groupe d'âge, Québec, 2014



■ 15 à 29 ans
■ 30 à 39 ans
■ 40 ans et plus

Nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans, Québec et reste du Canada, 2014



■ Reste du Canada
■ Québec

¹ Taux d'entrée des entrepreneurs : nombre d'entrepreneurs d'un groupe d'âge ayant acquis ce statut dans les 12 derniers mois divisé par le nombre total d'entrepreneurs actifs du même groupe d'âge au cours de l'année.

Note : Le terme « entrepreneurs », dans cette compilation, désigne les individus que l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada identifie comme des travailleurs autonomes (sauf les travailleurs familiaux non rémunérés), c'est-à-dire des personnes qui travaillent à leur propre compte. Ces individus peuvent embaucher d'autres personnes (entrepreneurs avec employés) ou non (entrepreneurs sans employé).

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2014, fichier de micro-données à grande diffusion, adapté par la Direction des politiques et de l'analyse économique du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Afin de soutenir l'entrepreneuriat jeunesse et la relève, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 a fixé cinq objectifs à atteindre :

- **encourager** la culture entrepreneuriale chez les jeunes;
- **soutenir** le démarrage d'entreprises par les jeunes;
- **faciliter** la reprise d'entreprises, notamment pour les entreprises familiales;
- **soutenir** les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses agricoles;
- **faciliter** l'accès des jeunes aux lieux décisionnels et préparer la relève.

5.1 Encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes

L'économie québécoise est en bonne partie fondée sur de petites et moyennes entreprises (PME) dont le dynamisme et le développement sont directement liés à la qualité de l'entrepreneuriat.

Les PME et les gens qui les dirigent créent et maintiennent des emplois dans toutes les régions du Québec, investissent dans de nouvelles activités et stimulent l'innovation. La prospérité du Québec dépend ainsi en bonne partie de la qualité de l'entrepreneuriat.

Au cours des prochaines années, un nombre important de chefs d'entreprise prendront leur retraite. Dans le cas des PME, ce changement de garde comporte des risques importants. Les jeunes générations ont l'opportunité de prendre la relève.

La culture entrepreneuriale

La culture entrepreneuriale valorise le projet consistant à créer son entreprise ou à reprendre une entreprise existante. Cette culture se construit entre autres par des expériences concrètes prenant la forme de projets. De telles expériences permettent aux jeunes de mieux connaître et comprendre la fonction d'entrepreneur, d'en saisir les défis et éventuellement de donner l'envie de se lancer en affaires.

Les établissements d'enseignement sont des milieux propices pour l'éclosion du désir d'entreprendre.

Les jeunes explorent et découvrent alors leurs capacités ainsi que les options se présentant pour l'avenir.

La mise en valeur de la culture entrepreneuriale a d'autres conséquences sur la formation des jeunes. Les jeunes initiés à la culture entrepreneuriale développent leur autonomie, leur capacité d'action, leur sens des responsabilités et leur audace.

Le Québec a tout à gagner en encourageant la culture entrepreneuriale chez les jeunes. La prospérité économique future dépend en bonne partie de la qualité des entrepreneurs et des entrepreneuses de demain. La culture entrepreneuriale permet de mettre en valeur des capacités et des qualités personnelles très précieuses pour la vie active.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **stimuler le désir d'entreprendre chez les jeunes par des projets permettant de vivre des expériences concrètes, tels que les projets coopératifs et la promotion de programmes et d'initiatives à l'école et dans les établissements postsecondaires ;**
- **proposer aux jeunes une image positive de l'entrepreneuriat.**

LE PLAN D'ACTION EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 : L'entrepreneuriat collectif

Découlant de la Loi sur l'économie sociale, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 vise à soutenir la pleine contribution des entreprises d'économie sociale à l'économie québécoise et à soutenir leur réponse aux défis auxquels le Québec fait face. Le plan d'action vise notamment à soutenir l'entrepreneuriat collectif comme une des solutions à la relève d'entreprise.

D'une part, la reprise collective peut constituer une solution appropriée à la fermeture des d'entreprises ou à leur délocalisation. Dans de tels cas, des groupes de travailleurs et de travailleuses ou des collectivités unissent leurs forces pour racheter l'entreprise à vendre et en devenir les propriétaires collectifs.

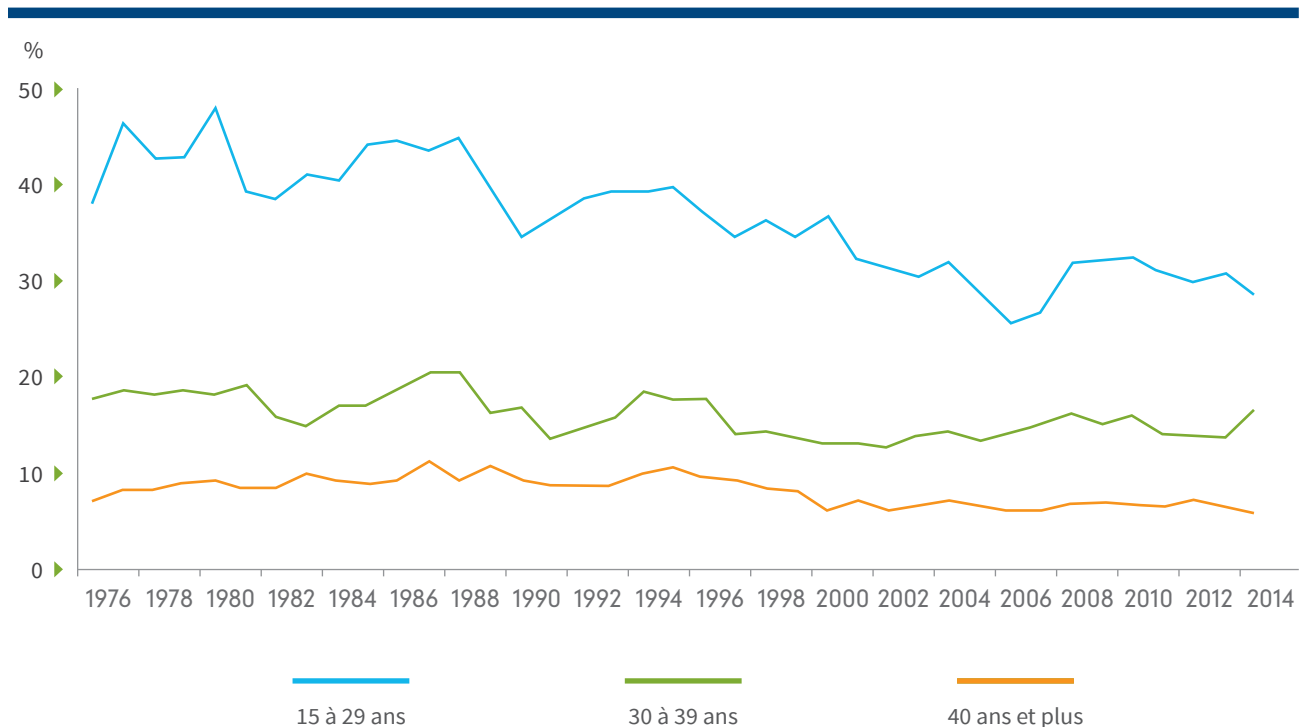
Dans une autre perspective, la relève au sein des entreprises d'économie sociale représente également un enjeu, particulièrement dans le contexte du vieillissement de la population. L'implication des jeunes dans les entreprises d'économie sociale est donc essentielle.

5.2 Soutenir le démarrage d'entreprises par les jeunes

Bien que leur taux d'entrée en entrepreneuriat ait diminué au cours de la période (figure 12), de nombreux jeunes expriment toujours le souhait de démarrer une entreprise.

FIGURE 12

Évolution du taux d'entrée des entrepreneurs¹ selon le groupe d'âge, Québec, 1976 à 2014



¹ Taux d'entrée des entrepreneurs : nombre d'entrepreneurs d'un groupe d'âge ayant acquis ce statut dans les 12 derniers mois divisé par le nombre total d'entrepreneurs actifs du même groupe d'âge durant l'année.

Note : Le terme « entrepreneurs », dans cette compilation, désigne les individus que l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada identifie comme des travailleurs autonomes (sauf les travailleurs familiaux non rémunérés), c'est-à-dire des personnes qui travaillent à leur propre compte. Ces individus peuvent embaucher d'autres personnes (entrepreneurs avec employés) ou non (entrepreneurs sans employé).

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2014, fichier de micro-données à grande diffusion, adapté par la Direction des politiques et de l'analyse économique du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Ce souhait est souvent abandonné en cours de route. Le démarrage d'une entreprise suppose des intentions solides, un projet de qualité, des compétences personnelles, mais également des conditions sur lesquelles les jeunes ont peu de prise, telles que le marché, l'accès au financement ou la connaissance des appuis publics, du cadre réglementaire ou des infrastructures accessibles.

Le gouvernement soutiendra les jeunes qui veulent démarrer une entreprise, notamment en s'adaptant à leurs réalités.

Les jeunes souhaitant créer une entreprise doivent être soutenus dans ce projet afin de tenir compte des réalités particulières auxquelles ils sont confrontés en raison de leur âge et de leur niveau d'expérience.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend l'objectif spécifique suivant :

- **encourager les jeunes à donner suite à leur souhait de démarrer une entreprise, grâce à des services d'accueil, d'orientation et de mentorat ainsi qu'à des références vers les soutiens offerts dans leur région.**

5.3 Faciliter la reprise d'entreprises, notamment pour les entreprises familiales

Le départ prochain à la retraite d'un nombre important de chefs d'entreprise représente une occasion pour les jeunes souhaitant se lancer en affaires. Un nombre croissant de jeunes souhaitent devenir entrepreneurs ou entrepreneuses en reprenant une entreprise existante, ce qui est parfois plus facile que de créer une nouvelle entreprise de toutes pièces.

Dans le contexte démographique actuel, les possibilités de reprise d'entreprises sont nombreuses. Par contre, il n'est pas facile pour les jeunes de prendre connaissance des occasions existantes, puis de prendre contact avec les gens souhaitant céder leur entreprise.

La reprise d'entreprises représente un défi particulier. Les jeunes doivent être mieux préparés à le relever. La reprise d'entreprises par la jeune génération constitue pourtant la voie la plus naturelle pour assurer la pérennité d'un grand nombre d'entreprises québécoises.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **informer les jeunes des possibilités offertes par la reprise d'entreprises ;**
- **favoriser l'accès des jeunes aux services offerts en cas de reprise d'entreprises ;**
- **adapter les services existants aux besoins des jeunes.**

5.4 Soutenir les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses agricoles

L'agriculture demeure un important secteur de l'économie québécoise. Elle répond en partie aux besoins alimentaires des Québécois et des Québécoises. Elle contribue également aux exportations. Les activités agricoles sont présentes dans toutes les régions et assurent l'occupation dynamique du territoire.

L'agriculture contribue ainsi directement à la vitalité économique et sociale des milieux ruraux de l'ensemble du Québec.

Plusieurs jeunes Québécoises et Québécois souhaitent devenir entrepreneurs agricoles. De nombreux phénomènes socioéconomiques ont modifié le visage traditionnel de l'agriculture. Ainsi, l'accès aux actifs et aux terres agricoles est devenu difficile en raison du coût élevé. De plus, différentes contraintes liées à l'environnement d'affaires, notamment en raison des fluctuations des prix et de la concurrence accrue découlant de la mondialisation des marchés, sont autant de défis qui attendent ces jeunes entrepreneurs agricoles ou ceux et celles qui aspirent à le devenir grâce au transfert et au démarrage d'une entreprise agricole.

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 encourage les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses agricoles dans leurs projets.

La relève est un élément clé pour assurer l'avenir de l'agriculture québécoise. Les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses agricoles doivent pouvoir profiter d'un environnement d'affaires propice à leur établissement.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager l'essor d'une relève agricole ;**
- **contribuer à transformer les environnements d'affaires pour qu'ils favorisent la création et le transfert d'entreprises agricoles.**

5.5 Faciliter l'accès des jeunes aux lieux décisionnels et préparer la relève

Les jeunes sont peu présents dans les lieux décisionnels, tels que les conseils d'administration et les conseils d'entreprises, de même que dans les organismes non gouvernementaux.

Cette présence est encore plus faible pour ce qui est des jeunes femmes, des jeunes des minorités visibles et des jeunes Autochtones.

Pour corriger cette situation, il faut d'abord aider les jeunes Québécoises et Québécois à se former en tant que décideurs et administrateurs, en leur permettant d'assumer rapidement de premières responsabilités et d'acquérir les qualifications requises pour être en mesure de prendre des décisions éclairées.

On doit ensuite inciter les jeunes à viser des postes décisionnels et faire en sorte que leur âge ne constitue pas un obstacle à la candidature ainsi proposée.

La formation d'une relève d'administrateurs et d'administratrices permettra aux jeunes de mettre en valeur leur capacité de leader tout en faisant bénéficier l'ensemble de la collectivité de l'apport d'une nouvelle génération.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **permettre aux jeunes d'assumer rapidement de premières responsabilités ;**
- **favoriser l'offre de formation de décideurs ou d'administrateurs destinée aux jeunes Québécoises et Québécois ;**
- **encourager les jeunes à proposer leur candidature à des postes décisionnels et faciliter leur accès à de tels postes.**

Conclusion

Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, Ensemble pour les générations présentes et futures, le gouvernement définit le cadre de son action en faveur des jeunes autour de cinq axes d'intervention.

- Le gouvernement entend faire en sorte que les jeunes Québécoises et Québécois acquièrent de saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire.
- L'ensemble de l'environnement scolaire offert aux jeunes Québécoises et Québécois doit plus que jamais favoriser la persévérance et la réussite éducative.
- Le gouvernement souhaite inciter la jeunesse québécoise à s'engager encore davantage en faveur de la culture, de la communauté et de la société.
- Les jeunes doivent être prêts pour le travail, et l'économie doit être prête à les accueillir.
- Le gouvernement entend enfin apporter son soutien aux jeunes souhaitant créer une entreprise, assurer la relève d'un chef d'entreprise ou accéder aux lieux décisionnels.

Ces différents axes d'intervention comprennent une série d'objectifs spécifiques précisant le sens de l'action gouvernementale recherché. Le gouvernement souhaite ainsi promouvoir notamment les bonnes habitudes alimentaires, augmenter la persévérance scolaire, encourager l'engagement citoyen, favoriser l'employabilité et la conciliation entre le travail, la vie familiale et les études ainsi que soutenir la culture entrepreneuriale chez les jeunes.

Une direction unique

Ces différents axes d'intervention vont tous dans la même direction : offrir aux jeunes un environnement stimulant, sain, sécuritaire et ouvert ainsi que les aider dans leurs apprentissages et leurs projets.

L'objectif général est clair : il s'agit d'aider les jeunes Québécoises et Québécois à accélérer les multiples transitions auxquelles ils sont soumis de l'enfance à l'âge adulte, afin qu'ils aient en main toutes les chances de réussir leur parcours vers l'autonomie. Ils seront alors en mesure de prendre le relai des générations précédentes pour contribuer à façonner le Québec de demain pour les générations présentes et futures.

La mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030

Une responsabilité assurée par le premier ministre

Le premier ministre est responsable de l'application de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Il est soutenu, à cette fin, par le Secrétariat à la jeunesse, qui en assure la coordination gouvernementale.

Un comité interministériel formé de représentants et de représentantes de l'administration publique joue aussi un rôle dans le suivi de la Politique.

Le Secrétariat à la jeunesse a deux grands rôles dans la gouvernance de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 découlant directement des deux aspects de sa mission :

- un rôle-conseil en matière de jeunesse auprès du gouvernement;
Dans le cadre de son rôle-conseil, le Secrétariat doit veiller à mettre en place les mécanismes qui permettront d'assurer l'application de la Politique à l'ensemble des décisions de l'État touchant les jeunes ou les environnements dans lesquels ceux-ci évoluent.
- un rôle d'animation et de coordination de la mise en œuvre des stratégies d'action jeunesse.

En matière de coordination interministérielle, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 reconduit l'usage de la clause d'impact jeunesse dans les mémoires présentés au Conseil des ministres, afin de mettre en lumière les effets présents et à venir des politiques publiques sur les jeunes.



Des stratégies d'action jeunesse quinquennales

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 est déployée au moyen de stratégies d'action jeunesse quinquennales contenant des mesures ciblées intégrées dans les programmes, les mesures et les services des ministères et organismes, ou complémentaires à ceux-ci.

Les programmes, les mesures et les services en découlant seront mis en œuvre par les ministères, les organismes publics ou les organisations non gouvernementales qui pourront les offrir aux jeunes de façon directe. La Stratégie d'action jeunesse pourra accorder les sommes requises pour adapter l'offre de services existante aux besoins particuliers des jeunes ou pour la diversifier dans des domaines d'action, toujours selon les objectifs prévus à la Politique.

L'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse et de ses principaux programmes, mesures et services reposera sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation, notamment celles qui sont promues par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Un réseau de partenaires

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 a été élaborée avec les jeunes, avec les organisations qui les représentent ou qui leur offrent des services et avec des groupes d'experts.

Pour maintenir la synergie au service de sa mise en œuvre, le Secrétariat à la jeunesse invitera ces partenaires à des rencontres périodiques afin de faire le point sur le suivi de la Politique.

Le rôle de la population québécoise

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'adresse à tous ceux et celles qui peuvent également contribuer à la réussite de la jeunesse québécoise, soit tous les groupes et les gens ayant à cœur le devenir du Québec et désirant investir dans sa jeunesse. Il est éminemment souhaitable que les acteurs philanthropiques du Québec, et ceux et celles qui leur fournissent les moyens d'agir, prennent connaissance de cette politique, entre autres au vu des contributions remarquables des exercices de consultations d'où provient l'essentiel de son contenu.

Plus largement, les entreprises du Québec, les organisations de toutes tailles et de toutes natures et la population québécoise ont une contribution à apporter pour bâtir les environnements qui permettront à la jeunesse de profiter du soutien qu'elle mérite et dont elle a besoin.

Les jeunes

L'avenir des jeunes leur appartient, et ils le façonneront avec le concours des membres de leur famille et des différents acteurs de leur collectivité.

Il est donc tout à souhaiter que la Politique québécoise de la jeunesse 2030 marque le début de nouvelles idées, de projets et de dialogues qui assureront aux jeunes du Québec les meilleures conditions pour trouver leur autonomie, s'épanouir et construire à leur tour l'avenir du Québec.

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE 2030, L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le Gouvernement du Québec s'inscrit dans les priorités du Programme d'action mondial pour la jeunesse, lancé par l'Organisation des Nations Unies en 1995, et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, adoptée en décembre 2014 au Sommet de Dakar. Dans ce contexte, le Gouvernement du Québec fera la promotion active de l'expérience québécoise en la matière, auprès des organisations internationales concernées.

La Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022

La Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022 vise à renforcer et à coordonner l'action de toutes ses parties prenantes. Elle encourage l'adhésion et l'engagement des jeunes francophones pour qu'ils forgent eux-mêmes leur propre destin et qu'ils s'épanouissent en tirant profit de l'immense potentiel de la langue française et en ayant à l'esprit les valeurs sur lesquelles se fonde la Francophonie, au premier chef la solidarité, la paix et le respect de la démocratie et des droits de l'Homme. Elle met l'accent sur la promotion de la formation professionnelle et technique, l'entrepreneuriat et la mobilité des jeunes.

L'entente signée entre le Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie

S'inscrivant dans la lignée de cette stratégie, le Québec a confirmé, en juin 2015, sa volonté de poursuivre son rôle de leader sur le plan international en matière de jeunesse en signant, avec l'Organisation internationale de la Francophonie, une entente de collaboration portant sur le développement du savoir-faire en matière de politiques jeunesse dans l'espace francophone.

La contribution du Québec permettra de répertorier les meilleures pratiques en matière de politiques jeunesse dans l'espace francophone pour notamment favoriser l'élaboration d'outils et de matériel de formation à l'intention des gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

www.saj.gouv.qc.ca

*Secrétariat
à la jeunesse*

Québec 